

ASSOCIATION MONASTIC DOSSIER VERT 2017

TABLE DES MATIERES

Partie statutaire

- Compte-rendu de l'Assemblée générale du 22 février 2017p. 2
- Rapport moral pour l'année 2016p. 4
Frère Benoît La Pierre qui Vire
- Présentation des comptes.....p. 6
Soeur Michelle, La Coudre

Exposés et autres interventions

- Le bon intendant et la gestion des biens de la communauté
Pierre de Lauzun, Frédéric Baule.....pp. 8 à 31

- Invitation à la prochaine Assemblée Généralep. 32

Assemblée générale de Monastic – 22 février 2017
Compte rendu de l'Assemblée

L'assemblée générale de Monastic s'est tenue le mercredi 22 février 2017 chez les Lazaristes, en présence de 80 participants représentant 99 communautés. Etaient également présents Frère Matthieu, Prémontré de Mondaye, membre d'honneur, Monsieur Bocti, juriste de la Fondation des Monastères, Monsieur Williamson et Madame de Varine, de l'ATC de Paris, ainsi que Bruno et Marie Catherine Paquier, consultants pour la question de l'évolution de la marque et intervenants de la journée.

La journée a commencé à 9 h 30 par la célébration de l'office de Tierce. Puis Frère Benoît, Bénédictin de La Pierre qui Vire, Président de Monastic, a donné le rapport moral, soutenu par une présentation Power Point ; Sœur Michelle, Cistercienne de La Coudre, Trésorière, lui a succédé pour présenter les comptes. On a ensuite procédé aux votes pour leur approbation : le rapport moral et les comptes ont été approuvés à l'unanimité.

Il y avait cette année des renouvellements à assurer au sein du Conseil d'administration, notamment en raison de départs (Sœur Marie Dominique, Carmélite de Saint Germain en Laye, déléguée par le SDM – Service des Moniales, et Sœur Nicole, Bénédictine d'Ermeton). Il fallait également ratifier la cooptation de Sœur Céline, Carmélite de Frileuse, mandatée pour représenter les Carmélites.

Les candidatures présentées étaient, outre Sœur Céline, Sœur Marie Christine, Bénédictine de Dourgne, et Sœur Geneviève Emmanuel, Dominicaine de Prouilhe, proposée pour représenter le SDM.

En tenant compte des pouvoirs, on comptait 104 votants.

Sœur Céline a obtenu 101 voix, Sœur Marie Christine, 94 voix, Sœur Geneviève Emmanuel, 101 voix, Sœur Pascale, Dominicaine de Chalais, 1 voix, et Sœur Béatrice, Carmélite de Verdun, 1 voix.

Le reste de la journée a été consacré à la question de l'évolution de la marque : compte tenu du sujet et de la forme de présentation, ces éléments ne figurent pas dans le présent dossier. Vous pouvez demander au secrétariat un fichier au format Power Point ainsi que l'enregistrement de sa présentation détaillée. Marie Catherine Paquier a commencé par donner une rétrospective du travail réalisé. Ensuite, des représentants des communautés visitées par Marie Catherine et Bruno Paquier ont donné leur témoignage : Frère Benoît, Bénédictin de Saint Wandrille, Sœur Marie Bénédicte, Bénédictine de Sainte Françoise Romaine, Sœur Soizig, Cistercienne de Campénéac, Sœur Pierre Marie, Bénédictine de Bouzy la Forêt, Frère Michel, Cistercien de Timadeuc, et enfin Frère Nathanaël, Cistercien de Tamié.

Marie Catherine a repris la parole pour présenter la nouvelle version de la grille d'auto-évaluation. La communauté qui demande l'obtention des produits doit vérifier qu'elle dispose bien de la maîtrise

- de la conception
- des mécanismes d'achat et d'approvisionnement
- de fabrication
- d'emballage, étiquetage, expédition
- de la commercialisation
- responsabilité assumée par l'ensemble de la communauté
- avec une attention au développement durable

Un bref temps de questions/réponses a ensuite eu lieu. On parle d'« auto-évaluation » ; les réponses recueillies sont destinées à établir un état des lieux, pour se rendre compte des diverses situations. Les attributions de la marque déjà accordées à des produits et services ne sont pas remises en question, on travaille plutôt à un élargissement des critères, tout en conservant absolument la notion de « maîtrise par la communauté ». Le fait de déléguer, plus ou moins, à des salariés, dispense d'autant moins la communauté de son rôle de cadre. On peut le comparer à celui de « chef de projet » : il y a une compétence de la délégation, ce qui ne veut pas dire qu'on est performant soi-même dans tous les domaines délégués. La façon de faire connaître aux consommateurs toutes les nuances de cette démarche n'est pas encore déterminée. On pourrait dire : « La marque Monastic garantit que les moines et les moniales maîtrisent toutes les étapes de la vie du produit jusqu'à son achat, cette garantie est assurée par l'accompagnement régulier des communautés par l'Association Monastic ». A retravailler. Cette démarche vaut d'ailleurs pour toute l'activité lucrative des monastères, même pour des produits qui ne répondent manifestement pas aux critères d'attribution de la marque.

En fin de matinée, Frère Benoît a demandé un vote par écrit, pour répondre à la question suivante : « J'approuve / je n'approuve pas la démarche qui vient d'être présentée. »
2 abstentions ; 1 non ; 101 oui.

Les travaux se sont interrompus vers midi, pour la messe et le repas pour ceux qui le souhaitaient ; ils ont repris vers 14 h 15 par l'office de none. Frère Benoît a ensuite présenté la grille mise à jour, qui était remise aux participants qui disposaient de trois quarts d'heure pour la remplir sur place. Ils étaient ensuite invités à l'emporter dans leurs communautés, et à la renvoyer au secrétariat. Une soixantaine de grilles ont été distribuées, et il est à noter que le taux de réponse a été de 100%.

L'assistance a alors passé de nouveau environ trois quarts d'heure pour poser ses questions et faire des commentaires au document qu'ils avaient travaillé.

Se fait sentir notamment le besoin de prévoir un document adapté pour les services.

Le présent cahier ne restitue donc que les conférences de novembre. La grille à l'étude continue à être améliorée et est soumise aux communautés dont le contrat arrive à échéance pour être expérimentée en grandeur réelle.

Assemblée générale de Monastic –22 février 2017

Rapport moral

Pour rendre compte de l'année écoulée, je vais commencer par notre site Internet, dont vous avez sans doute remarqué le changement d'aspect. A l'Assemblée Générale qui s'est tenue en Février 2014, je vous expliquais qu'il avait été piraté l'année précédente. Nous avons réparé à moindre frais, mais il fallait prévoir de porter le site sur une version plus sécurisée de Joomla, le logiciel de développement. Je vous avertissais que nous aurions alors à supporter une dépense d'environ cinq mille Euros. Cette échéance s'est concrétisée cette année. Indépendamment de cette mesure de maintenance, notre site a maintenant plus de cinq ans dans son état actuel, et il faut envisager une refonte complète. La mode passe vite dans cet univers, et les réseaux sociaux ont changé la donne. Pensez à l'importance aujourd'hui de Facebook pour la communication. Un groupe d'administrateurs s'est chargé de suivre avec Sœur Myriam les travaux actuels et de préparer l'avenir.

Pour la journée de formation en Novembre, nous vous proposons une réflexion autour du patrimoine. A la suite de cette journée, j'ai écrit à toutes les communautés pour demander quels étaient vos besoins en la matière. Le conseil fera demain la synthèse des réponses reçues et déterminera quelle suite peut leur être donnée. Vous pouvez encore donner votre réponse aujourd'hui à Sœur Myriam, mais, s'il vous plaît, par écrit...

Je passe maintenant à l'image traditionnelle, qui est totalement dans la ligne des précédentes. Décroissance très lente du nombre de membres, stabilité du nombre de contrats... Nos institutions ont décidément bien du mal à s'aligner sur la réalité démographique.

Le conseil d'administration de l'association a connu plusieurs changements depuis l'an dernier. Sœur Anne-Marie du Carmel de Montmartre, notre secrétaire statutaire avec un œil infallible pour les corrections, ainsi que Sœur Marie-Dominique du Carmel de St Germain en Laye, qui assurait la liaison avec le Service des Moniales nous ont quittés, et ce sera bientôt le tour de Sœur Nicole d'Ermeton en Belgique. Je désire ici remercier vivement les trois sœurs et leur communauté pour leur service.

Nous vous proposerons tout à l'heure d'élire trois nouvelles administratrices : Sœur Céline du Carmel de Frileuse, qui nous a été recommandée par les fédérations carmélitaines en remplacement de Sœur Anne-Marie ; Sœur Marie-Christine de l'Abbaye Sainte Scholastique de Dourgne, et Sœur Geneviève-Emmanuel, Dominicaine de Prouilhe, recommandée par le Service des Moniales avec lequel elle assurera la liaison. Ici encore, mes remerciements très vifs vont à ces trois moniales et aux communautés qui acceptent ce service extérieur.

Le bureau de l'association, pour rappel, est composé d'un président, de deux vice-présidents, Sœur Marielle du Bec-Hellouin, qui assure aussi la liaison avec LMC et les ATC, et participe à la CMA, et le Frère Nathanaël, mon prédécesseur d'heureuse mémoire, en lien aussi avec le groupe Hosties ; une trésorière, Sœur Michelle de La Coudre à Laval, qui vous présentera les comptes dans un instant, et enfin Père Raphaël du Barroux, secrétaire statutaire, en lien avec Théophile. Deux autres membres complètent le conseil : Frère Albert, d'Acey, membre de la CMA, et le Père Abbé du Bec-Hellouin, contact privilégié avec la CMF.

Puisque j'ai mentionné les structures avec lesquelles nous entretenons des relations privilégiées, je voudrais saluer ici Père Samuel de LMC qui fait avec Sœur Marielle un beau travail pour rapprocher nos deux organisations et éviter la duplication des efforts. La différence de nos histoires et de nos situations nous empêche d'aller plus vite, mais le chemin parcouru me réjouit. Je puis aussi donner des nouvelles de Théophile, qui va confier sa logistique à Eole. Il faut également signaler l'enquête que Sœur Marie-Samuel de Blauvac et le groupe hosties s'appêtent à lancer auprès des acheteurs. Nous appuierons cette démarche dans la mesure de nos moyens. De votre côté, si vous en avez l'occasion, n'hésitez pas à encourager les personnes interrogées à répondre. Je ne fais que mentionner, chez ATC, la très belle réussite de la réfection du magasin de Paris ; les premiers bénéficiaires en seront nos communautés, dont ATC assure une part significative du débouché commercial. Ce m'est aussi un plaisir de rappeler l'excellent travail de la CMA. N'oubliez pas de lui poser vos questions administratives. Il serait dommage de se priver de cette compétence, et Monsieur Bocti de la Fondation est toujours prêt à ajouter un point à l'ordre du jour. J'ai mentionné la Fondation : je n'en dis pas plus, si je m'épanchais, je ferais rougir ces dames sous les compliments...

Un mot encore de notre secrétariat. A l'occasion de la convocation à cette assemblée, vous avez pu noter ses nouvelles coordonnées. Occasion pour moi de dire publiquement toute ma reconnaissance à Sœur Myriam sans laquelle je serais totalement perdu, et que je vous invite à applaudir.

Je vous annonçais l'an dernier une invitation de l'Association Internationale de l'Orthodoxie pour un colloque à Sparte. Comme prévu, j'y ai partagé notre expérience, aidé avec compétence par Marie-Catherine. Comme pour Montserrat l'année précédente, les retombées se font attendre. Je continue néanmoins de croire qu'il faut cultiver ces occasions de tisser un réseau de relations européennes. Dans cette ligne je me réjouis des relations soutenues avec l'AIT, l'Association Internationale Trappiste dont le Président Frère Xavier d'Orval est parmi nous.

ATC nous avait alertés fin 2015 à propos de la vente sur les Marketplaces. Il s'agit de commercialiser nos produits monastiques sur Internet en utilisant des plateformes de vente telles qu'Amazon, pour n'en citer qu'une. La question a été en chantier pendant une bonne partie de l'année. Elle a même fait l'objet d'une intervention à la CMF. Le risque n'est pas tant celui d'une concurrence suicidaire que de la dévaluation de l'image de nos produits, et de l'impossibilité de témoigner de ce qui fait notre engagement monastique au travers de notre activité lucrative. L'expérience a montré que les revendeurs sont sensibles à nos observations communiquées dans le dialogue. La vigilance reste de mise, tant pour nos propres pratiques que pour celles de nos revendeurs.

Vigilance aussi, sur d'autres fronts ! Plusieurs communautés ont été approchées par une personne proposant d'organiser des retraites « clef en mains » dans leur hôtellerie. Le nom commercial est Monastay. La démarche était à l'ordre du jour de la CMA hier après-midi, et je n'en ai pas encore les échos. Prudence, de toute façon. Les conséquences fiscales peuvent être rudes, et s'étendre à toutes nos hôtelleries, bien au-delà de celles qui accepteraient cette offre.

Nous avons été approchés par trois hommes d'affaire travaillant en Suisse, avec un projet appelé « Labora » pour le développement des produits monastiques en France, depuis l'ingénierie industrielle à l'ingénierie financière en passant par un marketing éminemment volontariste. Un projet ambitieux, très ambitieux. Le Conseil a préféré attendre les résultats d'une première expérience de terrain. Celle-ci est en cours en Suisse, sans aucun engagement de l'association.

Vous avez peut-être été approchés pour la commercialisation de « Divine Box » un colis mensuel destiné à des particuliers et composé de produits d'abbayes. Je ne suis pas sûr que vous teniez à ce que votre image soit associée à ce que l'on trouve sur le site de cette entreprise en démarrage, et encore moins sur son compte Facebook. Je vous en laisse juges...

Frère Marc-Henri d'Aiguebelle me demande de signaler qu'il dispose de tout un stock de signets Monastic qui seraient mieux dans les magasins à la disposition de nos clients. Comme il nous rend un grand service avec la commercialisation des sacs Monastic, je lui fais un peu de pub : il lui reste encore quelques places de disponibles pour la formation sur le rucher les 7 et 8 mars prochain.

Venons-en pour terminer au grand œuvre de la journée, et aussi de l'année. Il y a un an, après avoir écouté « Produit en Bretagne », vous avez travaillé sur ce document, et émis à son propos un avis pour l'évolution de la marque. Les résultats ont été extrêmement probants, et le conseil d'administration s'est trouvé en mesure d'aller résolument de l'avant dans la direction indiquée par vos choix. L'équipe ad hoc, composée de Sœur Marielle, Sœur Madeleine, d'Igny, Frère Nathanaël et de moi-même a donc avancé. Nous bénéficions de l'aide sympathique et de la haute compétence de Marie-Catherine et de Bruno son Mari. La démarche, les résultats acquis, ce qui reste encore à parcourir, ce sera l'objet de notre journée.

Je ne vais pas proposer tout de suite ce rapport à votre approbation, mais vous ne perdez rien pour attendre. Après la présentation des comptes et l'élection des nouveaux administrateurs, je laisserai la parole à Frère Nathanaël et à Marie-Catherine qui vous expliqueront tout en ce qui concerne l'évolution de la marque. Et ce ne sera qu'en fin de matinée que, dûment informés, vous vous prononcerez en connaissance de cause sur la façon dont nous avons mis en œuvre les orientations choisies par vous il y a un an.

Et cet après-midi, vous plancherez sur l'un des outils à mettre en place. Celui-ci n'est pas encore mûr, et vous aurez tout le loisir de le modifier et de faire part de vos réactions.

Avez-vous des questions à ce stade ?

Je vous remercie de votre attention.

Frère Benoît, Abbaye de la Pierre qui Vire, Président de MONASTIC

**Assemblée générale de Monastic –
Présentation des comptes**

BILAN AU 31/12/2015

ACTIF		PASSIF	
STOCKS	1 200,00	REPORT	56 155,12
Prod à recevoir	160,00	Excédent	1 604,77
LIVRET A	53 489,70	Ch. À payer	478,59
CCP	3 380,23		
CAISSE	8,55		
	58 238,48		58 238,48

COMPTES D'EXPLOITATION 2016 (Montants arrondis)

Classe 6

Dossiers verts + formation	837,00
Achat de logos	259,00
Ass Mut St Christophe Resp. civile	144,00
Internet	5 040,00
Publicité : l'Invisible	2 400,00
Frais de réunions	3 175,00
Frais de voyage	6 062,00
Communication / téléphone	315,00
Communication / Frais postaux	352,00
Communication / Internet	201,00
Service bancaire	69,00
Valeur d'entretien	9 919,00

TOTAL DES CHARGES (arrondi)

28 772,00

Classe 7

Vente de logos	435,00
Produits annexes	84,00
Cotisations	18 811,00
Produits financiers	379,00
Transfert charges timbres	39,00
Transfert repas	1 500,00

TOTAL DES PRODUITS (arrondi)

27 248,00

Résultat de l'exercice

-7 524,71

BILAN AU 31.12.2016

ACTIF		PASSIF	
STOCKS	941,00	VAL PATRIM	57 759,89
PROD À RECEVOIR	1 080,00	Perte	-7 524,71
LIVRET A	43 868,69	Charges à payer	7 255,43
CCP	11 592,37		
CAISSE	8,55		
	57 490,61		57 490,61

BUDGET PREVISIONNEL 2017

(Montants arrondis)

CLASSE 6

Dossiers verts + formation	850,00
Achat Logos	300,00
Mutuelle St Christophe, resp. civile	150,00
Internet	2 000,00
Outils publicitaires	0,00
Frais de réunions	3 000,00
Frais de voyages	8 000,00
Communication / téléphone	315,00
Communication / Frais postaux	352,00
Communication / Internet	201,00
Valeur d'entretien	10 000,00
Charges financières	70,00

TOTAL DES CHARGES

26 070,00

CLASSE 7

Vente de logos	435,00
Produits annexes	80,00
Cotisations	18 750,00
Revenus financiers (livret A)	390,00
Transfert charges timbres	40,00
Transfert repas	1 500,00

TOTAL DES PRODUITS

21 195,00

Journée de formation de Monastic, 16 novembre 2016
Le bon intendant et la gestion des biens de la communauté :
La Doctrine sociale de l'Église au quotidien,
par Messieurs Pierre de Lauzun
et Frédéric Baule

M. Pierre de Lauzun – j'ai fait ma carrière dans les finances, j'ai été au Ministère des Finances. Je me suis occupé ensuite d'une banque en grande difficulté, donc j'ai vu surtout le côté hôpital de la finance, plutôt d'ailleurs la finance des marchés que la banque de détail, mais je me suis occupé aussi de la banque de détail parce que, pendant une quinzaine d'années, à une période récente, j'ai été à la Fédération Bancaire française et à l'Association française des marchés financiers où je suis toujours. Et j'ai écrit des livres sur des sujets divers, notamment à l'articulation entre les questions économiques et financières, et le regard chrétien qu'on peut avoir sur elles.

M. Frédéric Baule – je suis père de 4 enfants, marié avec Christine depuis 1980. J'ai une formation d'école de commerce. L'âge de l'adolescence m'a conduit à croiser la communauté du Bec-Hellouin dont je suis devenu oblat ; les frères m'ont fait ce remarquable cadeau de me proposer la règle de Benoît pour la vie quotidienne dans le grand bain du monde économique. Pas n'importe lequel, puisque je suis tombé dans le pétrole à la sortie de ma formation, et je suis devenu petit à petit trader sur les marchés pétroliers, puis spécialiste des produits financiers liés au prix du pétrole. J'ai donc vécu avec cette référence à la règle de saint Benoît au cœur du fonctionnement du marché international et de la globalisation ; avec naturellement les questions qui se posent sur le fonctionnement du marché, le fonctionnement du monde économique et la relation entre économie et finance.

J'ai repris des études de théologie à la Catho, au "Cycle C". Ce qui m'a conduit à rencontrer un groupe de recherche mené par Elena Lasida, dans lequel il y avait, parmi d'autres, Gaël Giraud, Cécile Renouard, Étienne Perrot... Des gens absolument remarquables qui m'ont aidé à me mettre en route en me posant un certain nombre de questions. Et la crise de 2008 est arrivée. On m'a proposé de contribuer à un livre qui s'est appelé *20 propositions pour réformer le capitalisme*, en traitant de sujets qui me paraissaient importants selon mon expérience professionnelle. De là, une autre aventure s'est enclenchée.

J'interviens aujourd'hui non pas en tant qu'expert des marchés, mais en tant que personne engagée dans la vie économique, membre d'une Association qui s'appelle "Éthique et Investissement" dont je suis administrateur. Cette association qui s'occupe de questions d'investissements socialement responsables, a été fondée par Sœur Nicole Reille, donc conçue par des congrégations pour des congrégations.

Cela vaut donc peut-être le coup de croiser un peu tout cela, à un moment donné, dans le parcours que nous ferons aujourd'hui.

P. de L. – Je pars des Écritures et plus particulièrement des Évangiles. Une chose que l'on a spontanément dans l'idée, dans le monde chrétien et notamment catholique, c'est que l'économie et la foi sont deux choses tout à fait différentes. Or, quand vous lisez les Écritures, et en particulier les Évangiles, vous vous apercevez que l'économie est constamment présente. En cherchant des sources pour la réflexion dans les Écritures, on voit que les Évangiles sont pleins de paraboles à sujets économiques. Cela nous semble complètement évident, mais si vous regardez, en général, aucun texte religieux ne le fait : dans les autres religions, il n'y en a pas, pratiquement pas. Il peut y avoir des allusions à la richesse, en termes généraux, mais pas de paraboles qui soient directement inspirées de la vie économique. Je dirais même que, dans le corpus de la Bible, ce sont les Évangiles qui ont,

de très loin, cette marque particulière d'utiliser des réalités de la vie économique pour, évidemment, transmettre un message qui va bien au-delà de la vie économique.

Il est très important de noter que la vie économique est utilisée pour, précisément, véhiculer ce message. Cela veut dire plusieurs choses. Cela veut dire évidemment que la vie économique parle beaucoup plus aux gens, puisque tout le public qui pouvait écouter le Christ était un public de gens de milieux assez variés mais pour qui – pour tous –, l'économie était une réalité quotidienne. L'économie, donc l'argent, le salaire, l'achat, la banque... Deuxièmement, beaucoup plus proche, par exemple, que les questions politiques à l'époque qui étaient des questions qui les dépassaient largement et qui n'étaient pas nécessairement familières à tout le monde.

Il y a aussi probablement un message plus profond qui est lié au fait qu'il s'agit d'une religion incarnée, c'est-à-dire où l'Infini, l'Amour infini de Dieu se traduit dans la matière et dans la réalité quotidienne et d'une manière qui ne le fait pas disparaître, mais au contraire, peut l'utiliser pour faire passer à un autre niveau. Donc, l'économie, la matière elle-même qui traite de cette question de matière, du coup, prend un rôle tout à fait particulier.

Vous le voyez dans énormément de passages qui donnent des conseils assez simples sur la vie économique, présentés comme des réflexions naturelles. Vous avez celui qui bâtit une tour et qui doit réfléchir avant à combien cela va coûter, parce que sinon, il aura un problème ; vous avez les vierges sages ou les vierges folles qui vont réfléchir à l'avance pour avoir les instruments disponibles quand l'époux arrive, la présence de l'époux est tout autre chose que le fait d'avoir des lampes, mais s'il n'y a pas de lampe, il n'y a pas d'époux. Il y a des messages assez simples au départ. Il y a l'idée générale d'investissement, on parle constamment d'investissement, on parle de trésors pour signifier des réalités très supérieures. Mais, on entre beaucoup plus parfois dans des raisonnements proprement économiques, voire financiers.

Je prends un exemple : l'arbitrage financier ; dans le vocabulaire de la finance, c'est tout simplement celui qui a appris que dans un champ, il y avait un trésor, et le texte dit : il vend tout ce qu'il a pour acheter le champ. Mais, pour qu'il fasse cela, il faut évidemment que l'information soit privilégiée, c'est-à-dire que les gens en général ne savent pas qu'il y a un trésor, parce que, sinon, évidemment, le prix du champ serait plus élevé que le prix du trésor et cela n'aurait aucun intérêt. Pour que cela ait un intérêt, il fallait qu'il y ait une information privilégiée, et que sur la base de cette information privilégiée, il achète le champ qui a la valeur d'un champ ordinaire parce que lui sait la valeur réelle qui est la valeur du champ ordinaire plus la valeur du trésor qui est dedans. Cela s'appelle un arbitrage financier, c'est-à-dire que vous vendez un actif pour acheter un actif dont vous pensez que le prix relatif est bien supérieur au prix réel, donc que le prix qu'il aura un jour est bien supérieur à celui qu'il a dans le marché courant. Or, cet arbitrage financier est présenté par le Christ à une foule comme une évidence, tout le monde comprend le raisonnement, et qu'il y a un intérêt à faire cela. Tout le monde comprend cette réalité et à partir de cette réalité, bien entendu, le message concerne la vie éternelle, c'est-à-dire un facteur infini qui dépasse infiniment toutes les questions d'argent, de trésor et de champ. Ce qui est intéressant, c'est de voir que la réalité matérielle et même la réalité de calcul en l'espèce, puisque c'est un calcul économique, est jugée digne de transmettre un message qui la dépasse infiniment.

Vous voyez très régulièrement aussi apparaître des questions de mesures, de prix, par exemple le Christ explique combien valent les moineaux sur le marché, ensuite on explique combien on paye les ouvriers quand on embauche le matin, dans la parabole des ouvriers de la onzième heure. Ceux qui sont à la onzième heure, c'est autre chose, puisqu'il n'y a plus de contrat à proprement parler. Mais pour ceux de la première heure, c'est un contrat, donc il y a un prix. Et, vous avez d'autres passages qui sont encore plus caractéristiques, tous ceux qui tournent autour d'investissements directement financiers.

La fameuse parabole des talents, évidemment, est la plus caractéristique. Là aussi, vous avez un texte qui est essentiellement économique et financier, et qui véhicule une information sur quelque chose qui dépasse infiniment les calculs. Personne ne prend la morale de la parabole des talents en comprenant : « Faites-vous du fric en allant investir ». Ce n'est pas cela, le message principal. Il n'empêche que le message qu'il donnait, c'est bien : vous avez reçu quelque chose, vous devez le faire fructifier. Même si le message est d'abord spirituel, il n'empêche que la réalité matérielle de l'investissement est prise en compte. Ce qui n'est pas bon, c'est manifestement celui thésaurise, c'est-à-dire, celui qui ne veut pas voler son patron, ne veut pas prendre le risque, donc enfouit son talent au lieu d'aller prendre le risque de l'utiliser et de le faire fructifier. On ne dit pas comment ceux qui avaient 10 ou 5 talents les font fructifier, mais il est clairement dit qu'ils devaient les faire fructifier. C'était cela qui était attendu. Donc ce qui était attendu, c'était de prendre un certain risque en allant dans le monde, en créant quelque chose et en le faisant d'une manière très active, en faisant circuler cet argent d'une manière ou d'une autre.

La réalité économique est tout à fait reconnue dans une économie qui ressemble finalement assez à la nôtre, même si elle n'est pas du tout développée de la même manière, c'est une économie assez primitive, mais une économie avec des propriétaires qui ont de l'argent, qui investissent cet argent, qui l'utilisent d'une manière ou d'une autre, et à qui il est demandé un certain usage de cet argent, sachant que derrière, il y a une tout autre réalité. C'est là où l'Évangile fait un saut étant donné qu'il introduit un facteur infini ; vous avez un raisonnement qui consiste à dire : ces réalités matérielles sont périssables, les voleurs peuvent les voler, les mites peuvent les ronger, ainsi de suite. Donc, réfléchissez et introduisez, si j'ose dire, un facteur infini dans votre calcul. Ce n'est pas abandonnez votre calcul, c'est : dans le calcul, introduisez un facteur infini. Le facteur infini, c'est évidemment le Royaume, la vie éternelle, l'amour infini de Dieu. Mais si vous introduisez ce calcul, alors vous voyez que, même d'un point de vue économique, il est complètement rationnel de mettre le plus possible, en tout cas votre personne, déjà, de ce côté-là. Là aussi, même pour faire ce saut dans quelque chose qui effectivement en un sens fait disparaître le calcul, puisque c'est infini, mais même à ce niveau-là, le calcul reste, il garde sa dignité, puisqu'il sert à faire le saut vers quelque chose qui le dépasse infiniment.

Là aussi, les réalités économiques sont invoquées pour faire passer ce message. Vous avez un autre exemple de calcul, par exemple, lorsqu'il est dit : « Ne prêtez pas ou ne donnez pas à un riche, car il vous le rendra. » Sous-entendu, l'opération est blanche, c'est-à-dire que vous prêtez au riche, et le riche vous rend, cela peut être l'argent, cela peut être que vous l'invitez, cela peut être que vous rendez un service, mais il vous rendra. Opération blanche, pas extraordinaire.

Tandis que si vous prêtez ou si vous donnez à un pauvre, qu'est-ce qu'il se passe ? Le pauvre ne peut pas vous rendre, s'il reste pauvre, ce qui est probable. Qui est-ce qui se substitue ? C'est Dieu qui se substitue, c'est ce que dit le texte. Et lui, il vous rend au centuple, c'est-à-dire qu'en réalité, il vous rend à l'infini. Donc vous retrouvez de nouveau un calcul, puisqu'il est dit de comparer les deux opérations. Une opération qui vous rapporte juste ce que vous aviez mis, et une autre qui vous rapporte infiniment. Et donc, en quelque sorte, c'est le meilleur investissement. Alors je ne veux pas trop m'aventurer sur ce deuxième terrain, puisque cette perspective eschatologique est plutôt de votre compétence, plus que de la mienne. Mais ce qui est très intéressant, c'est de voir l'appel qui est fait à ces réalités économiques où il y a deux messages simultanément : un, elles sont dignes de véhiculer quelque chose qui les dépasse infiniment ; deux, elles ont des limites, puisqu'il y a un passage vers l'infini qui, lui, est tout à fait essentiel.

Alors, vous trouvez cela, bien entendu, dans tout ce qui est dit sur l'usage de l'argent où vous avez à la fois une dénonciation de son pouvoir en quelque sorte fascinant et, par-là,

facilement maléfique. Pourquoi ? Ce n'est pas parce que l'argent par lui-même aurait une espèce de pouvoir intrinsèque. L'argent est un bien matériel. Mais c'est parce que l'argent, en fait, représente toutes les tentations sous une forme abstraite et désincarnée, c'est-à-dire qu'avec l'argent, vous pouvez acquérir tout ce qui est matériellement disponible sur un marché.

Dans la société de l'époque, comme dans la nôtre, cela signifie énormément de choses. Cela signifie aussi à la limite acheter des personnes. Ce pouvoir qu'a l'argent de représenter l'ensemble des désirs et notamment des désirs matériels et des désirs de possession, est quelque chose qui, évidemment, est suprêmement dangereux. Mais simultanément, il n'est pas dit d'éviter tout usage de cet argent, le message comme vous le savez est à la fois : on ne peut pas servir Dieu et Mammon – l'argent pris comme maître – mais en même temps, il y a dans la fameuse parabole de l'intendant infidèle : « Faites-vous des amis avec le Mammon d'iniquité. » Autrement dit : « Vous savez que c'est dangereux, un peu comme si vous maniez des matières fissiles nucléaires, mais il faut l'utiliser, parce qu'il vous faut faire des amis avec ; c'est-à-dire qu'il vous faut l'utiliser pour créer précisément ce rapport avec les personnes qui dépasse infiniment le moyen matériel qu'a pu être l'argent, mais qui a quand même très souvent besoin de ce moyen d'une manière ou d'une autre.

Donc, il y a constamment cette double présence d'une réalité tout à fait acceptée comme réalité matérielle, et en même temps transcendée par la perspective qui lui est donnée. Or, tout cet ensemble d'enseignement qui nous semble d'une certaine manière évident, comme je le disais tout à l'heure, ne se trouve nulle part ailleurs ; vous ne le trouvez pas beaucoup sous cette forme-là dans l'Ancien Testament où on parle beaucoup de richesse en terme positif, on parle beaucoup des pauvres et on en reparlera tout à l'heure, mais vous ne le trouvez pas sous la forme de raisonnement proprement économique comme vous le trouvez dans les Évangiles, et paradoxalement vous le trouvez même beaucoup plus dans les Évangiles que dans le reste du Nouveau Testament. Il y a là quelque chose de tout à fait particulier.

Ce quelque chose de tout à fait particulier n'a pas du tout échappé à la réflexion chrétienne au cours des siècles ; je vais passer assez rapidement sur cette dimension-là, mais elle est très importante. La question des choses matérielles, du rapport à l'argent et à l'économie a toujours été présente dans la réflexion, avec probablement une attention particulièrement forte au Moyen Age, où cela a pris deux formes : une forme plus proprement économique que financière d'abord ; vous connaissez mieux que moi ce qui concerne les monastères médiévaux. Ils ont été des lieux majeurs du grand bond en avant économique qu'a été le Moyen Age, et aussi l'innovation technologique, le fait est bien connu ; et ensuite, ce qui nous intéresse peut-être un peu plus, sur le plan intellectuel, vous avez l'élaboration qu'a été le travail de la scolastique sur ce que nous appelons aujourd'hui l'« économie ». Quand les Ordres mendiants sont nés et se sont développés, c'est au moment même où, en Italie, naissait une économie de type financier. Contrairement à une idée reçue, la banque et la finance ne datent pas du protestantisme, des puritains ou de Calvin, mais sont une invention de catholiques italiens au Moyen Age. D'ailleurs les mots « banque », « finance », « intérêt », « agio » sont tous des mots italiens qui montrent bien leur origine.

En même temps que vous aviez ces grands marchands, ces grands financiers qui inventaient l'économie, que dans une large mesure, on appellera ultérieurement « capitaliste », vous aviez la naissance des Ordres mendiants qui eux, au contraire, avaient pour point de départ, l'absence de forme de propriété même collective. Mais, ces « mendiants » qui étaient en ville – franciscains et dominicains principalement –, réfléchissaient sur ce qu'ils voyaient autour d'eux et évidemment entendaient les questions des laïcs et notamment les questions des marchands. Ils ont pris la question économique en partant de très peu de chose, il y avait les réflexions d'Aristote et quelques éléments et les

Évangiles. Ils ont élaboré une réflexion qui, au départ, était une réflexion morale, c'est-à-dire qu'est-ce qu'il est bien ou mal de faire ? Et notamment les confesseurs, car vous aviez ces marchands riches qui prenaient des moyens dont on peut imaginer qu'ils pouvaient être parfois assez épouvantables et qui allaient voir leurs confesseurs et leur disaient : « Voilà, j'ai fait ceci, j'ai fait cela... ». Les confesseurs ont eu une attitude intelligente, c'est-à-dire qu'au lieu de balancer des a priori, ils se sont dit : « Pour voir si c'est bien ou mal, il faut comprendre comment cela marche. » Donc, ils ont analysé la question, ce qui est aussi une très bonne leçon à prendre : nous avons besoin de comprendre ce qu'est un processus pour savoir dans quelle mesure il est bon ou il est mauvais.

Vous trouvez d'ailleurs déjà cette table de réflexion dans saint Thomas d'Aquin, dans la *Somme Théologique*, dans les parties morales où vous avez plusieurs chapitres qui sont véritablement d'ordre économique, notamment sur les prix. La question du juste prix, c'est la question de savoir : « Est-ce que je suis en train de voler quelqu'un ? ». Ce n'est pas un prix déterminé par le seigneur ou par l'évêque, c'est un prix qui résulte de l'activité économique, qui est à bien des points de vue un prix de marché, mais pas au sens d'un marché dont on ferait un absolu, mais c'est tout simplement des relations entre des hommes et des communautés d'où se dégagent des prix. Comment est-ce que je fais pour ne pas voler quelqu'un ? Comment est-ce que je fais pour que ce que je fasse soit juste ? Pour cela, il faut analyser le mécanisme économique. Vous trouvez ce genre de raisonnement dans la pensée de l'époque. Une dimension nous apparaît moins familière là-dedans ; comme vous le savez, c'est ce qu'on appelle la condamnation de l'usure, mais ce n'est pas l'usure au sens actuel, c'est-à-dire un taux d'intérêt trop élevé, c'est l'usure au sens du mot latin à l'origine, c'est-à-dire le taux d'intérêt, tout simplement. On va en reparler cet après-midi, c'est un peu caduc maintenant.

En dehors de ce point-là, sur tous les autres éléments, les données de base de la réflexion économique en Occident et de l'invention de la science de l'économie en Occident viennent de la scolastique. Après, la réflexion se détachera de cette origine morale et se dirigera vers la construction d'une science dans laquelle la morale n'aura aucune part, ce qui est, à mon avis, une erreur tout à fait fondamentale, puisque l'acte économique comporte toujours une dimension morale, mais il faut se rappeler cette origine-là. Autrement dit quand on réfléchit dans un contexte chrétien, même plus particulièrement catholique, à ces questions économiques et financières, on se réapproprie quelque chose qui est notre bien intellectuel, qui est dans nos origines, qui est déjà dans les origines évangéliques et qui est dans toute cette tradition.

La forme que cela a pris dans la période récente est ce que l'on appelle « La doctrine sociale de l'Église », qui est un ensemble de textes, notamment d'encycliques ou de textes conciliaires, qui a démarré véritablement avec Léon XIII et *Rerum Novarum* en 1891. Mais ce n'est pas une invention de la fin du XIX^e siècle et du XX^e siècle, c'est très nourri de ces siècles de réflexion et des origines évangéliques. C'était nourri aussi, quand le pape Léon XIII a écrit cette encyclique, par une pratique et une réflexion chrétiennes, notamment catholique au XIX^e siècle, en particulier en France et en Allemagne. Donc, cela n'est pas une réflexion au sein de la Curie, c'est sur la base d'une l'expérience vécue dans le monde du XIX^e siècle, caractérisé notamment par des conditions prolétariennes particulièrement pénibles pour énormément de personnes. Ce qui posait un problème très direct aux chrétiens.

L'Église, à partir de ce moment-là, a élaboré une série de textes qui comprennent aussi des textes conciliaires, notamment dans *Gaudium et Spes*, les derniers textes étant ceux de Jean-Paul II qui a fait trois grandes encycliques dont la troisième *Centesimus Annus* pour le centenaire de *Rerum Novarum*, il y a eu celle de Benoît XVI, notamment *Caritas in Veritate* et, bien sûr, *Laudato si* du pape François. L'ensemble étant regroupé et systématisé dans le *Compendium de la Doctrine Sociale de l'Église* qui a été produit sous Jean-Paul II, par le

Conseil pontificat Justice et Paix, qui énonce un certain nombre de principes, comme le principe de solidarité qui peut paraître aller de soi, le principe de subsidiarité qui est très cher à l'Église, c'est le principe qui veut qu'une entité de rang supérieur, c'est-à-dire ayant une responsabilité plus vaste ne doit pas prendre des décisions ou assumer des responsabilités si cela peut être assumé par une communauté de rang inférieur : ce que la famille peut faire n'a pas besoin d'être fait au niveau de la municipalité ou de l'État et ainsi de suite. C'est un principe bien connu du monde dans la tradition catholique.

Ce qui est plus dans notre propos, ce sont les deux principes combinés, d'un côté la propriété, c'est-à-dire l'idée que la propriété est privée, privée veut dire qu'elle n'est pas d'emblée commune à l'ensemble de l'humanité par exemple ou assumée par le pouvoir politique. Donc, la propriété de personnes physiques ou de personnes morales ou de communautés, mais comme vous le savez, pour reprendre le vocabulaire de Jean-Paul II, elle est grevée d'une hypothèque – c'est le terme qu'il a employé – qui est la destination universelle des biens, c'est-à-dire que si ces biens sont confiés à des personnes morales ou à des communautés, c'est avec cette idée qu'ils servent au bien commun de l'humanité. Cela est un principe tout à fait essentiel, notamment dans le cas de la solidarité avec des pauvres, avec option préférentielle pour les pauvres, mais qui, plus généralement, est un souci de responsabilité : si j'ai ces biens, c'est bien à moi de décider, mais je n'en fais pas ce que je veux, comme le dit le code civil, je sais que je dois les utiliser dans cette perspective-là, là où je suis. Bien entendu, il ne s'agit pas de se culpabiliser en prenant sur soi l'ensemble des problèmes de la planète. Mais, là où on est, en fonction de la mission que l'on a, on a aussi celle de gérer ses biens ou les biens collectifs dont on a la charge ou la responsabilité, dans cette perspective-là.

C'est ce que l'Église élabore régulièrement sous le nom de doctrine sociale de l'Église, et qu'elle continue à développer. Si je prends le cas, par exemple, de *Caritas in veritate*, vous avez des développements tout à fait intéressants sur les différents types d'entreprises, sur les entreprises plus classiques à vocation commerciale, financière ou autre, sur des entreprises plus solidaires ou même sur des entreprises qui n'ont pas comme objectif une forme quelconque de profit, toutes sont admises, mais avec l'idée qu'elles doivent apprendre les unes des autres d'une certaine manière. Vous avez aussi des développements sur le marché, cela s'applique directement au marché financier. Il y a l'idée que le marché n'est ni une espèce d'identité existant par soi-même en dehors, ni non plus une espèce de grand méchant loup, mais le marché résulte de l'interaction de personnes. Cela paraît du bon sens, mais, c'est très important parce que cela veut dire que, contrairement à ce que tendent souvent à dire les manuels d'économie, le marché va donner des résultats assez différents selon les priorités que se donnent ses participants et selon la manière dont ils interagissent entre eux, comme on peut l'imaginer même du marché sur la place du village : c'est vrai aussi du marché financier.

Donc les priorités que se donnent les acteurs sont très importantes. Ces priorités-là sont en dernière analyse les priorités de ceux qui ont à gérer ces biens. Là vous retombez sur le principe d'utilisation de la propriété. Quand vous avez sur un marché financier ce que l'on appelle – il n'y en a pas beaucoup en France, mais c'est très développé dans beaucoup de pays, notamment chez les anglo-saxons – les fonds de pension, de l'argent qui a été accumulé, économisé pour payer les retraites des gens, profs, ouvriers ou toutes sortes de professions. Cela fait beaucoup d'argent à gérer. Dès lors, évidemment, ils achètent et ils vendent des titres sur le marché. Les ordres qu'ils vont donner ont une influence. Dans l'optique de l'Église, ce n'est pas uniquement à calculer en fonction de considérations financières, c'est-à-dire savoir combien cela va rapporter, mais dans un contexte plus large de responsabilité.

Il y a, sur ce plan-là, une attitude par rapport à l'économie ambiante, qui, un peu comme les Évangiles dans ce que je décrivais est une attitude complexe. D'un côté, vous avez un système qui existe et qui, en tant que système décentralisé avec des agents économiques qui interfèrent les uns et les autres, s'appelle un marché ; mais vous avez une idée fondamentale de responsabilité morale au cœur de cette réflexion. C'est la fameuse phrase de Jean-Paul II dans *Centesimus annus*, disant : « Voilà, l'U.R.S.S. est tombée, est-ce que maintenant le capitalisme a gagné ? » Et il dit qu'il faut nuancer, qu'est-ce que vous appelez capitalisme ? Si vous entendez par là une économie d'entreprise, d'autonomie, de responsabilité, utilisant les outils de marché, oui, c'est une bonne chose en soi. Si vous entendez par là, un système qui est un peu celui qu'on voit dans les manuels, c'est-à-dire un système dans lequel les priorités des agents économiques et de tout le monde, les consommateurs, tout le monde, sont leur responsabilité, leur choix personnel, l'économie n'a pas à s'en occuper et chacun poursuit son intérêt égoïste et la poursuite de chacun de ces intérêts égoïstes mis ensemble donnent un résultat optimal, le pape dit : Non, si c'est cela que vous appelez capitalisme, alors, non. En réalité il faut enserrer tous ces mécanismes qui par eux-mêmes peuvent être bons ou mauvais, mais qui sont neutres techniquement, dans les priorités éthiques ou morales qui se traduisent dans les priorités des personnes, mais aussi dans des priorités dans l'organisation collective, l'organisation des marchés ou l'intervention des pouvoirs publics éventuellement, mais qui, toujours pareil, sont au deuxième degré (principe de subsidiarité) par rapport à l'action et à l'initiative des personnes.

Voilà ce qui me paraît être le cadre d'ensemble, on pourra y revenir, mais cela veut dire que nous sommes – c'est ma conviction personnelle – en tant que chrétiens, en tant que catholiques en particulier, en-deçà de ce que nous devrions faire parce que nous ne sommes pas assez actifs dans ces domaines-là, pas assez présents dans ces domaines-là. Précisément parce que s'il y a cette espèce de gêne par rapport à la notion d'argent, compte-tenu des anathèmes très justifiés que vous trouvez dans les Évangiles, on oublie l'autre message d'Évangile, qui est de dire : « Utilisez-le. »

D'ailleurs, il est très caractéristique que dans toute la période patristique et encore plus au Moyen Age, le péché majeur, c'était le péché d'avarice. Qu'est-ce que le péché d'avarice ? Ce n'est pas simplement celui qui veut acquérir une cassette, des pièces et des choses comme cela. Le péché d'avarice est aussi celui qui dort sur ce qu'il a, c'est-à-dire qu'il ne fait pas circuler l'argent. Faire circuler l'argent était considéré comme une attitude fondamentalement vertueuse par rapport à la thésaurisation, c'est-à-dire à l'accumulation d'actifs qui ne sont pas utilisés. Les biens sont faits pour être utilisés, d'une manière ou d'une autre. Donc, il faut les mobiliser, les activer, en fonction, d'une part, de la tâche que l'on a, la vocation que l'on a, qui dépend de l'état dans lequel on est, principalement, mais aussi, bien entendu, qui n'exclut pas tout ce que l'on a vu aussi au premier degré des conseils évangéliques, en termes de finances, de responsabilités, de calculer intelligemment... Le calcul ne disparaît pas, mais il est complètement subordonné à un objectif beaucoup plus large.

Dans le domaine économique et financier, pour revenir beaucoup plus directement à ce qui est au cœur de notre sujet, comment le problème peut-il se poser ? Il est évident, nous ne sommes pas en position de pouvoir vous parler de la question telle qu'elle se pose à vous, là où vous êtes. Il y a un ensemble de choix qui n'ont rien à voir avec un raisonnement économique et financier et qui sont un choix de vocation, de pauvreté, etc. Il y a dans l'usage de l'argent ou des biens matériels, toute une dimension qui est le don, qui est totalement centrale dans la vie chrétienne et dont on a vu que le don est recommandé comme étant un très, très, très bon investissement, je dirais même, le meilleur investissement.

Je mets à part ce domaine-là, puisqu'il ne relève pas d'une forme de calcul ou de raisonnement économique ou financier, c'est une autre chose. J'en parlerai si vous le

souhaitez. Je suppose que si ces raisonnements sont faits, à un moment donné, vous vous trouvez devant des biens matériels – l'argent, les espèces, les comptes en banque, tout ce qui tourne autour ; tout ce qui est investissement financier : acheter des actions, des obligations, des valeurs mobilières... Mais le simple fait de mettre de l'argent dans une banque, en un sens, est une forme de placement. Une assurance vie est une forme de placement. Choisir un fonds de pension ou un système de retraite est une forme d'investissement.

Bien entendu, il y a l'immobilier. Dans le cas d'une communauté religieuse, on peut mettre à part tout l'immobilier lié à la vie de la communauté, c'est un autre raisonnement. Mais une communauté peut avoir aussi des biens immobiliers qui ne sont pas directement liés à sa vie communautaire. Les biens immobiliers sont des actifs, en un sens financier. L'immobilier est, je dirais même, la classe d'actifs la plus importante en termes de quantité. Quand vous regardez la valeur totale des biens immobiliers dans un pays comme la France, les États-Unis ou autre, la valeur totale de l'immobilier est bien supérieure à celle des valeurs mobilières de la Bourse... C'est le bien par excellence, pour la plupart, que ce soit pour une personne particulière (quand elle a des biens, le premier bien un peu significatif est l'immobilier), c'est vrai pour une communauté religieuse, c'est vrai de l'État, c'est un peu moins vrai des entreprises parce qu'il y a d'autres formes d'actifs qui peuvent exister, mais c'est quand même aussi un élément très important et pour lequel, le même raisonnement convient.

Alors je focalise toujours un peu plus, notre objet principal est plutôt l'argent lui-même, investi dans des instruments de types financiers. Là, les horizons peuvent être extrêmement variés. Si je reprends l'exemple de personnes particulières, vous avez des gens qui ont très peu d'argent, vous avez des gens qui en ont beaucoup. Plus il y en a, plus aussi – comme le dit l'Évangile et la Doctrine sociale –, vous avez des responsabilités importantes, donc vous avez à travailler le sujet pour faire au mieux. Moins vous en avez, plus la chose se simplifie. Ceci dit, la responsabilité subsiste quand même.

À ce moment-là, si je prends le cas de quelqu'un, cela peut être une personne ou une communauté qui a un minimum d'argent, durablement ou provisoirement, il y a la question à se poser : comment va-t-on le gérer ? Dans la théorie financière classique, il y a plusieurs considérations à avoir, dont deux sont tout à fait élémentaires, mais tout aussi valables, bien entendu, dans une perspective religieuse : « l'horizon de placement », tout d'abord, c'est-à-dire à quel horizon pense-t-on que cet argent pourra être utilisé, être dépensé ou réinvesti ? Cela est très important, parce que cela détermine beaucoup le choix de l'utilisation de cet argent.

Si vous avez de l'argent dont vous savez que vous allez devoir le dépenser dans les 6 mois ou dans l'année, par exemple parce que vous avez des travaux à faire et que les travaux ont été planifiés, c'est de l'argent à très court terme. Votre objectif principal est d'avoir l'argent au moment où vous en aurez besoin, pas plus, pas moins. Ce n'est pas, à proprement parler, un investissement, il s'agit de maintenir la valeur et le geste est totalement subordonné, en termes d'appréciation éthique au geste ultime qui va être celui de savoir ce qu'on va faire de cet argent, ce qui est une autre considération. À ce moment-là, les placements relativement courts se font dans une banque ou sur des instruments collectifs. Dans une banque, vous pouvez avoir un dépôt à vue, c'est le compte bancaire ordinaire qui, normalement n'est pas rémunéré, vous pouvez avoir des formes de comptes plus ou moins rémunérés, les comptes sur livrets, etc. Et vous pouvez avoir des comptes à terme, c'est-à-dire que vous prêtez à la banque en s'engageant sur une durée, cela peut être 6 mois, 1 an ou 2 ans, c'est un peu plus rémunéré. Je considère que le taux d'intérêt, s'il est raisonnable, n'est pas illicite. Encore une fois, j'y ai fait allusion tout à l'heure, on pourra en reparler, et c'est évidemment le moyen commode de placer.

Vous n'allez pas placer cet argent-là, si vous en avez besoin dans 6 mois ou dans 1 an, dans quelque chose où il sera difficile de récupérer l'argent. Vous n'allez pas acheter un immeuble pour le revendre 6 mois après. Mais, vous n'allez pas non plus acheter un portefeuille de valeurs, comme des actions, qui fluctuent : on sait que ça fluctue, donc vous n'êtes pas sûr de récupérer autant. Donc, quoi que vous pensiez par ailleurs de l'investissement d'action, vous ne faites pas à ce moment. C'est la question la plus facile.

Plus vous êtes sur des durées longues, plus vous avez de possibilités qui s'ouvrent. Vous pouvez avoir un horizon de 10 ans, 20 ans ou même plus ; cela peut être, par exemple, en prévision de retraites ou en complément de retraite, cela peut être quelque autre objectif, une nouvelle fondation par exemple. À partir de ce moment-là, l'horizon peut être beaucoup plus large, parce que vous pouvez admettre moins de liquidité – liquidité veut dire la capacité que l'on a à revendre rapidement le bien en question sans qu'il y ait une fluctuation de prix excessive dans l'opération de vente.

Donc, vous pouvez investir sur des choses moins liquides, puisque vous aurez plus de temps dans cette perspective-là ; et c'est là qu'intervient le deuxième facteur, à côté de l'horizon du temps ou de la liquidité : le risque. Encore une fois, comme je vous l'ai dit, il n'est dit nulle part dans les Évangiles : ne prenez pas de risques. Il est dit à peu près exactement le contraire. Il est dit en même temps : ne prenez pas de risques inconsidérés, réfléchissez à ce que vous faites, avec la vertu de prudence traditionnelle, etc.

Ce qu'il faut bien voir, c'est que ce que l'on appelle le risque, pas dans le langage courant, mais dans le langage économique ou financier, c'est le fait que cet investissement peut marcher ou ne pas marcher. S'il marche, il rapportera, c'est-à-dire que vous aurez plus d'argent que ce que vous avez investi, s'il ne marche pas, vous en aurez moins.

Dans la tradition de l'Église, l'investissement dans une entreprise, sous forme de parts, c'est-à-dire d'actions ou d'obligations a toujours été considéré comme licite et n'a jamais posé de problème. Autant il y a eu de débats auxquels je faisais allusion sur le taux d'intérêt, autant il n'y en a jamais eu sur les placements en argent. La plus ancienne société par actions dont on a le souvenir et qui a duré longtemps, ce sont les moulins de Bazacle à Toulouse, créés au XIII^e siècle et qui ont pris leur forme au XIV^e siècle dans un contexte qui était tout à fait catholique à l'époque ; cette société a duré d'ailleurs jusqu'au XX^e siècle ; évidemment dans le contexte français elle a été nationalisée, mais elle a duré pendant toute cette période-là, et sur le plan religieux cela n'a jamais posé de problème. Pourquoi ? Parce qu'on considérait que si vous investissiez dans une entreprise – par exemple un moulin, qui est évidemment utile, et là, c'était pour moudre le grain ; c'est une domestication de l'énergie, en l'espèce, de la Garonne – c'est collectivement utile.

En même temps, vous avez un risque, parce que la Garonne peut emporter le moulin, parce que les prix du blé peuvent varier et si les prix du blé varient, évidemment le moulinage ne se fait pas exactement de la même manière ; il y a des fluctuations liées à l'activité économique. Cela a toujours été considéré comme normal. Il a été jugé qu'il était bon de participer à cette création collective de richesses et surtout, c'est là où on retrouve un élément de solidarité : être solidaire avec les entrepreneurs ; évidemment, il y avait ceux qui s'en occupaient directement, et quelques familles de la ville de Toulouse qui investissaient dedans et qui étaient de purs investisseurs : mais, à partir du moment où ils étaient actionnaires, ils étaient solidaires puisque si l'entreprise marchait bien, ils gagnaient plus, si elle ne marchait pas, ils gagnaient moins et même ils perdaient. Il y a même eu une période de grosse difficulté pour ce moulin où ils ont perdu une grande partie de leurs actifs.

Donc, il y a une dimension solidaire dans cet investissement. Encore une fois, on est toujours dans le problème de l'argent, il peut être mal utilisé, nous le savons tous, on le voit tous les jours. Mais, en soi, le fait d'investir dans une entreprise ou de créer une entreprise a toujours été jugé comme fondamentalement plutôt une bonne chose. Ce qui gênait les

médiévaux – c'est pour cela qu'ils étaient très mal à l'aise avec le taux d'intérêt –, c'est que le taux d'intérêt est complètement fixe et que vous pouvez le demander au tribunal, c'est-à-dire que si je prête, par exemple à 4 %, je peux aller au tribunal et dire : on doit me rembourser et me payer les 4 %. Si j'investis la même somme en actions et que l'entreprise marche mal, je peux perdre mon actif, mais je ne peux pas aller au tribunal, je n'ai pas une créance. La créance n'est pas solidaire comme l'est l'investissement directement en actions.

Il y a indéniablement là une dimension importante. Dimension qui a d'ailleurs été soulignée par le pape Pie XI dans *Quadragesimo Anno*, la 40^e année après *Rerum novarum*, après la crise de 1929, où il y a des pages cinglantes sur les financiers et les banques, mais où il y a en même temps une exaltation de l'investissement au nom de la vertu de magnificence. Vous savez qu'il y a un chapitre dans la *Somme théologique* de saint Thomas sur la magnificence. La magnificence consiste à dire : vous avez de gros moyens, vous êtes des gens riches – c'est ce qu'il disait – et vous les investissez avec courage, donc, si on peut dire, en prenant des risques, dans quelque chose qui est collectivement bénéfique. Vous créez des emplois, des entreprises. C'est une grande vertu.

Investir en actions a une autre dimension. A un moment, vous pouvez avoir besoin d'acheter ou de vendre ; et alors, il vous faut prendre les prix que vous trouverez, les prix du marché, qui fluctuent. Cela résulte non seulement du fait qu'il y a des gens qui spéculent, mais aussi de l'incertitude sur l'avenir. Comme cela fluctue beaucoup plus à court terme que d'autres actifs, l'investissement ne peut être fait qu'avec un horizon très long, car alors les fluctuations s'atténuent. C'est forcément réservé à des communautés ayant de l'argent dont elles n'ont pas besoin avant un certain horizon relativement lointain. L'horizon idéal est celui des fonds de pensions évidemment, parce que si vous avez un horizon de pensions, il est à 20, 30 ou 40 ans, c'est un horizon idéal. Mais sur la longue durée, l'investissement en actions se révèle presque constamment le meilleur investissement. C'est cohérent avec le fait qu'il y ait des fluctuations et une incertitude, parce que si quelque chose fluctue et est incertain, mais ne rapportait pas plus que le reste, personne n'y investirait, évidemment. Donc, il y a une cohérence entre le fait que ça rapporte plus et le fait que c'est exposé à plus de risques. On retrouve la logique exposée dans la parabole des talents.

Vous avez donc cet investissement en actions ; mais vous avez aussi toutes les zones intermédiaires qui peuvent être des investissements dans ce qu'on appelle des produits de taux, c'est-à-dire de prêts, mais au lieu d'être placés dans une banque avec un horizon en général au maximum de quelques années, cela peut être sur des horizons beaucoup plus long. À ce moment-là, la créance que vous avez peut-être achetée et vendue sur un marché, cela s'appelle une obligation.

Quelle est la caractéristique d'une obligation ? Vous prêtez à 10 ans, 15 ans ou parfois une obligation d'Etat peut être plus longue que cela, l'emprunteur vous garantit qu'il vous remboursera à la fin en général ce qui a été prêté, le nominal évidemment, et il aura payé un intérêt sur la période, soit un intérêt fixe déterminé à l'avance, soit un intérêt variable. Là-dessus, vous pouvez avoir quelques risques aussi : le risque de ce qu'on appelle la contrepartie dans le langage financier, c'est-à-dire le risque que l'emprunteur fasse faillite tout simplement, si vous prêtez à une entreprise qui a l'air sympathique mais qui fait faillite, vous perdez l'argent qui a été prêté. Ce sont les actionnaires qui perdent les premiers, mais ensuite vous perdez aussi, donc il y a ce risque de contrepartie. En général, lorsque les gens investissent dans des obligations, ce sont des obligations d'État ou des obligations de paiement d'entreprises, donc l'hypothèse de risque de contrepartie est assez faible, mais elle existe quand même.

Vous avez un autre registre qui est celui de la fluctuation, ça devient un peu plus compliqué, mais c'est important. Si vous gardez l'argent jusqu'au bout, vous récupérez ce qui avait été promis, vous pouvez perdre s'il y a eu une inflation forte entre les deux parce que

vous récupérez la même somme nominale, mais elle n'a pas le même pouvoir d'achat. Vous pouvez avoir un risque de ce côté-là. Mais vous pouvez avoir un risque si vous cherchez à revendre l'obligation en cours de vie parce que si vous avez une obligation qui vous rapporte 3 %, elle va continuer à rapporter 3 % en nominal, mais si sur le marché les taux d'intérêts sont montés à 5 %, tout investisseur qui voudra acheter votre obligation peut avoir 5 % ailleurs, et votre 3 % ne va pas l'intéresser beaucoup, sauf si vous baissez le prix, car si vous baissez suffisamment ça va faire comme si ça rapportait 5 %.

Cela veut dire que si les taux d'intérêts montent, le prix des obligations baisse. C'est assez logique quand on l'explique comme ça ; mais ce n'est pas présent dans l'esprit de la plupart des personnes. Si j'achète et je garde, je sais que je retrouverai au moins nominalement le pouvoir d'achat, quel était le montant, si je dois vendre en cours de route ça peut fluctuer. Si je le fais dans une gestion collective, c'est-à-dire si au lieu de gérer moi-même j'achète un fonds collectif comme les SICAV ou les fonds communs, à ce moment-là c'est géré par un gestionnaire qui va être sur le marché et ça va faire le même effet. Si les taux montent, le prix baisse et inversement.

L'environnement dans lequel on est aujourd'hui est un environnement très particulier où les taux d'intérêts sont extrêmement bas pour plusieurs raisons : l'une est qu'il y a peu ou pas d'inflation. La deuxième est que l'activité économique n'est pas extrêmement soutenue, or plus elle est soutenue, plus les gens ont besoin d'argent et plus ils acceptent de payer des intérêts, et les taux d'intérêts montent. Une troisième raison est que les banques centrales, dans le cas de leur objectif de politique monétaire, achètent actuellement beaucoup de titres sur le marché et comme ils achètent les prix des obligations montent, et si les prix montent les taux d'intérêts baissent. Les deux vont en sens inverse. Justement, les banques centrales veulent que les taux d'intérêts baissent parce qu'elles espèrent soutenir l'activité. Le résultat pratique pour celui qui investit, est que vous êtes dans un environnement qui n'est pas excitant ; si vous demandez à votre banquier et qu'il soit raisonnablement honnête, il est obligé de vous dire qu'il n'est pas facile d'avoir des rendements qui apparaissent corrects, je ne dis pas de faire de l'argent, non, simplement un petit rapport, ce n'est pas facile parce que les taux d'intérêts sont très comprimés. On ne sait pas si cela durera indéfiniment, on est obligé de faire des raisonnements ; parmi les risques il y a évidemment celui d'une déflation ou stagnation des prix sur la longue durée, ça existe, voire une baisse des prix. Au XIX^e c'était assez fréquent et au Japon cela existe depuis 25 ans à peu près, c'est parfaitement possible. Il est possible que les taux soient extrêmement maigres sur une durée relativement longue, il faut le savoir. L'inverse peut arriver aussi, il peut y avoir à nouveau inflation, une inflation faible de 2 %, ou une inflation plus forte.

Si cette inflation se produit, la valeur d'un titre à 10 ans, baisse, car la somme remboursée alors aura un pouvoir d'achat plus faible, et donc les prix des obligations baissent et les taux d'intérêt de marché montent. Il deviendra alors plus intéressant d'acheter de nouveaux investissements, mais si vous essayez de vendre sur le marché les vieux investissements que vous aviez, vous aurez des pertes non négligeables. Il y a donc tout un raisonnement à faire et une position à prendre, à nouveau en fonction de l'horizon d'investissement que l'on a ; et toutes ces considérations proprement financières s'ajoutent aux considérations de responsabilités éthiques dont je parlais : l'un n'annule pas l'autre. Il est évident qu'il faut faire ce raisonnement pour savoir ce qui va se produire, parce que je suis responsable de cet argent, y compris si je veux l'utiliser dans une mission d'intérêt général et qu'il y aura un moment où j'en aurai besoin.

Et en même temps, je ne peux pas faire un raisonnement purement financier en disant que je prends le titre qui va rapporter le maximum ; si je raisonne sur la durée, si j'ai la possibilité d'investir dans un portefeuille d'actions, je vais réfléchir à un investissement socialement responsable, c'est-à-dire à envoyer des signaux aux marchés, en utilisant le

marché, car le marché est un endroit où s'échangent des signaux. Si les gens achètent beaucoup un certain produit, – par exemple s'il y a une passion collective pour ce qu'on appelle le commerce équitable –, il y aura beaucoup plus de rayons de commerce équitable dans les supermarchés ; si personne ne veut en acheter, il n'y en aura pas.

Si vous achetez des actions, vous envoyez aussi un signal : « Je suis intéressé par ce type d'actions », et si suffisamment de monde le fait, ça pèse sur le marché parce que le marché est très sensible. On le voit notamment avec des investissements socialement responsables aux États-Unis, très développés au départ, selon qu'on appelle une gestion négative c'est-à-dire : « Je n'investis pas dans le tabac, la drogue, l'armement, l'avortement... ». Le résultat est qu'on voit en Bourse que les valeurs mobilières du tabac sont sous-cotées par rapport à ce qu'elles devraient, parce que beaucoup d'investisseurs disent : « Non, je n'en prends pas ». Le marché traduit donc cette réalité. L'investissement socialement responsable n'a pas simplement pour but de mettre de l'argent dans des choses dont je pense qu'elles sont plutôt meilleures, mais en outre, cela envoie un signal aux marchés en disant : « Je préfère ça, donc s'il vous plaît, allez dans cette direction ». Si, par exemple, on s'aperçoit qu'une multinationale a un comportement dans tel ou tel pays du Tiers-Monde qu'on juge inacceptable, par exemple faire travailler des enfants chez des sous-traitants, et que ça se sait, des gens vendent des titres et le cours baisse. Comme la rémunération du patron a souvent un certain lien avec le cours de Bourse, et qu'il y est sensible sur un point auquel il tient beaucoup, ça lui envoie un message. Évidemment il serait mieux qu'il le fasse pour des raisons éthiques, mais ce n'est pas contradictoire, le mécanisme existe et, en tous cas, on serait coupable de ne pas l'utiliser. Alors, bien entendu, analyser le marché, analyser la complexité des informations, n'est généralement pas à la portée des gens, ni des communautés, il y a un gros travail collectif à faire.

Il faut avoir cet horizon présent à l'esprit : même si d'autres considérations les dépassent infiniment, il faut les avoir ces considérations-là : elles sont très importantes, car elles jouent un rôle dans la société ; et c'est aussi dans cette vie quotidienne matérielle qu'on réalise ce à quoi on est appelé. C'est une toute petite partie, mais évidemment qui a un effet multiplicateur sur quelque chose qui la dépasse infiniment. C'est ce qui en fait l'intérêt et je pense que c'est une des raisons profondes pour lesquelles le Christ dans les Évangiles – Dieu incarné – utilise l'économie pour parler aux personnes de la vie éternelle. Ce qui est tout à fait étonnant.

Merci beaucoup de votre patience. Je passe la parole à Frédéric Baule...

F. B. – Je découvrais comme vous les propos de Pierre de Lauzun avec grand intérêt et ce n'est pas un hasard qu'il fasse écho aux questions de responsabilité : c'est le thème de la responsabilité qu'il nous a été proposé d'aborder ensemble ce matin.

Nous avons eu quelques échanges par voie électronique avec les organisateurs de cette journée pour essayer de cerner les problématiques dont nous aimerions débattre ensemble. Ces échanges ont conduit à affiner les choses par petites touches. Je pense qu'il est bon de reprendre cet historique des questionnements : j'y ai repéré un certain nombre de questions, pertinentes pour nous, déjà abordées dans ce premier temps de la matinée.

Le texte qui m'a été envoyé initialement proposait comme point de départ : « *Nos responsabilités face à l'argent* ». M. de Lauzun a tout de suite précisé qu'on peut élargir la question à nos possessions, nos actifs... Mais au départ la question était : « *Nos responsabilités face à l'argent* ». Comment situer une communauté monastique dans la gestion de sa trésorerie et de son patrimoine mobilier (terme technique : les valeurs mobilières, la trésorerie court terme, les placements), dans une gestion dite de « père de famille », respectueuse de l'éthique et du droit canon ?

Je dois avouer mon incompetence canonique en matière de placements. D'ailleurs, nous avons sans doute pas mal de travail à faire pour mettre le droit canon en ligne avec les pratiques économiques. Mais nous ne sommes pas les seuls à avoir à faire cela : c'est un problème qui se pose à l'ensemble des régulateurs de l'économie mondiale. Et ce problème, c'est d'être toujours en retard d'un point de vue loi et réglementation par rapport à l'innovation. Je vous donne un exemple : la crise de 2008 ; les régulateurs se sont rendus compte que la théorie selon laquelle les marchés étaient capables de s'autoréguler et de produire le bien commun, ce n'était pas si vrai que cela lorsqu'on regardait ce qui s'était passé. Il leur fallait donc, sans doute, mettre un peu plus de cadres et de contraintes dans le fonctionnement et les interactions entre les acteurs.

Dans mon domaine d'activité qui est le négoce des matières premières et des produits financiers liés au prix du pétrole, nous avons eu des dialogues avec des régulateurs pour définir des lois, des cadres qui vont être mis en œuvre en Europe en 2017. Nous avons commencé à travailler en 2009. Quand nous avons travaillé sur la base de nos expériences passées en 2008-2009-2010, une pratique de marché n'existait pas du tout, elle était à peine embryonnaire : ce qu'on a appelé ensuite dans la presse spécialisée, le trading algorithmique à haute fréquence.

Dans les métiers du négoce - du trading - on est passé de la communication gestuelle où on se tape dans la main sur le marché aux bestiaux, à la passation d'ordre par ordinateur interposé. Vous avez même un certain nombre de salles de marchés qui en sont à concevoir des programmes électroniques d'interventions sur le marché qui se déroulent et fonctionnent sans intervention humaine autre que d'avoir conçu ces programmes. On est en train d'avoir une déshumanisation progressive du fonctionnement d'un certain nombre de marchés via la négociation électronique du prix de titres supports d'investissements et de matières premières. Ces phénomènes-là se font à très, très haute fréquence, jouant sur la rapidité des computers, un des facteurs clés du succès du trading algorithmique.

Ce phénomène-là n'existait pas à grande échelle dans les années 2000 à 2010, les grandes années de montée des prix des matières premières. Par contre, aujourd'hui, quand vous parlez avec les professionnels du marché pétrolier, ils vous disent qu'entre 40 et 60 % des volumes négociés sur les marchés à terme où on fixe le prix du pétrole tous les jours en temps réel, résultent de programmes de trading électronique. Or les législations que nous avons proposé de mettre en place initialement pour répondre à la crise de 2008 ne couvraient

pas ce champ-là. Nous étions en retard, non pas d'un métré, mais plus que d'un métré par rapport aux pratiques qui étaient en train de se développer.

Nous sommes bien dans un monde où l'innovation se déploie. On ne peut pas dire que je fasse confiance à la technique pour toujours fournir une solution aux difficultés rencontrées. Mais l'innovation est un facteur qui nous est propre : nous abordons notre univers, nous y découvrons des possibles nouveaux, nous déployons de nouveaux possibles... et nous sommes toujours un peu en retard dans le champ de la réflexion éthique. Que peut-on dire en tant que chrétiens des pratiques de trading algorithmique à haute fréquence... nous n'avons pas beaucoup de textes de référence sur ce sujet... Être respectueux de l'éthique et du droit canon suppose que l'on soit dans une dynamique.

Le texte d'invitation à contribuer à cette session continuait ainsi : « *Une approche vulgarisée du contexte général serait aussi bienvenue* ». On pourra reparler cet après-midi du contexte économique général. M. de Lauzun a commencé à en parler à propos de stratégie à court terme d'investissements : il faut réfléchir un peu à la situation des taux d'intérêts.

Le message préparatoire qui nous a été adressé était donc centré sur nos responsabilités face à l'argent, comment être respectueux de l'éthique et du droit canon. Je reviendrai un peu par la suite sur « être respectueux de » : peut-on se comporter d'« être respectueux de » ? Ou bien faut-il passer à une dynamique autre ?

Ensuite, les organisateurs et nous, avons eu des échanges. Et après une rencontre avec M. de Lauzun, j'ai vu apparaître en résumé, une nouvelle proposition : « *Pourrions-nous traiter aujourd'hui de la gestion des actifs ? Ou plutôt du patrimoine ? Avec comme axe la doctrine sociale de l'Église au quotidien* ».

Nous sommes bien dans une logique visant à faire le lien entre des pratiques économiques et la pensée sociale de l'Église. Nous sommes dans une logique où il s'agit de faire émerger du sens. Je retrouve dans ce libellé un écho de tout ce qu'a développé M. de Lauzun sur l'utilisation de la pratique économique comme support d'un message annonciateur du Royaume. L'Évangile se réfère à une situation et, à partir de là, on fait émerger le sens. Les gestes posés sont porteurs de sens et on s'ouvre à la signification associée. Quelque part, dans nos activités économiques, se pose aussi cette question du sens. Nos gestes économiques sont porteurs de sens, une signification va leur être attribuée. Cette signification est-elle en lien, fait-elle écho à la pensée sociale de l'Église ? Ou est-elle déconnectée ?

Pour explorer ce domaine, il était convenu d'explorer les placements possibles, leur ambiguïté. Donc je vais traiter un peu plus de la problématique de l'investissement socialement responsable et attirer l'attention sur quelques ambiguïtés, les dangers de la confiance en ce domaine.

Le fonctionnement du marché n'est possible que si on se fait confiance. La crise de 2008 a été pour moi une expérience de perte de confiance. Je vous donne un exemple.

Il m'a été demandé d'intervenir en 2009 devant des militants du CCFD-Terre Solidaire alors que j'étais salarié de Total. Je travaillais à l'époque dans la salle de trading pétrole du groupe Total en Suisse. Je leur ai donc expliqué que je travaillais en Suisse - paradis fiscal -, chez Total - à l'époque en pleine controverse sur la Birmanie - dans une salle de trading - au milieu de traders -, sur les marchés de produits dérivés - les « méchants produits » qui avaient fait s'effondrer le monde économique -, et dans le pétrole - on ne peut plus polluer... Autant de caractéristiques qui me qualifiaient pour prendre la parole devant le CCFD ! Une telle rencontre vous amène à un retour aux sources assez abrupt ...

Dans cet environnement professionnel, j'ai vu ce qui s'est passé dans la gestion de trésorerie du Groupe Total au cours de l'été 2008. A l'époque, les prix sont montés à 140 \$ le baril, rappelons-le, alors qu'aujourd'hui ils sont redescendus à 50 \$ le baril. À 140 \$ le baril,

vous avez une machine à générer du cash, qu'est-ce qu'on en fait ? Les problèmes de placements sont à une autre échelle, mais ils existent. Se pose la question : où est-ce que je mets mon argent ?

Au début de l'été 2008, la trésorerie de Total utilisait une centaine d'établissements bancaires et leur donnait des morceaux de sa trésorerie à gérer. À la fin de l'été 2008, la crise financière étant passée par là, il n'y avait plus que 10 institutions financières jugées non dangereuses par Total pour gérer sa trésorerie... perte de confiance... Début septembre 2008, avant l'effondrement des prix, nous faisons du négoce avec des banques d'investissements sur le marché de matières premières physiques – on peut se demander ce qu'elles faisaient là, mais elles y étaient – ; on traitait en *open account*, on faisait confiance, on ne demandait pas de garantie financière, on considérait que la banque était suffisamment saine et solide pour pouvoir dire : « Je vous vends une cargaison de pétrole brut, vous me la paierez 30 jours après la date de livraison, vous ferez le virement à ce moment-là, je ne prends pas de garantie parce que je vous fais confiance ». Du jour au lendemain, en septembre, sur instruction de la direction financière de Total, tout a changé. Pour vendre à une grande banque d'investissements, comme Morgan Stanley, nous devons exiger d'elle que toute transaction nouvelle avec elle, se fasse dans le cadre d'une lettre de crédit ouverte non pas par Morgan Stanley, mais par d'autres banques qui puissent nous certifier que Morgan Stanley serait en mesure de nous payer à l'échéance.

La perte de confiance, de façon dramatique, a provoqué l'effondrement du marché. Un marché ne peut fonctionner que s'il y a confiance entre les acteurs du marché. D'où la question : quelle confiance puis-je accorder à un algorithme ? Là, on est en train de changer d'univers. Il y a danger à faire confiance en ce domaine. Une confiance aveugle n'est plus possible ; une confiance éduquée est nécessaire...

La gestion des actifs. Les placements possibles. Des bâtiments inoccupés perçus comme des ressources non rentables, voire comme des coûts inutiles, du fait des contraintes de mises aux normes pour accueillir du public : accès pour les handicapés, sécurité incendie, efficacité énergétique ... nous avons donc des problématiques spécifiques dans nos gestions patrimoniales en tant qu'institutions d'Église. Forts du constat que l'investissement socialement responsable revêt une forme collective, notre questionnement est passé de « nos responsabilités face à l'argent ? » et « comment situer une communauté monastique ? » à « comment être signes du Royaume dans notre façon d'agir ? » et « sommes-nous seuls dans l'aventure ? ».

Ceci a été repris par les organisateurs de la session dans leur formulation de 2 propositions :

- « *Le bon intendant et la gestion des biens de la communauté : la doctrine sociale de l'Église au quotidien* ». Partant des Évangiles et des thèmes fondamentaux de la doctrine sociale de l'Église ainsi que d'un rappel des techniques financières de base, nous évoquerons les questions à la fois morales et techniques qui se posent à qui gère des biens, notamment financiers et immobiliers, dans la perspective catholique. Nous avons eu de la part de M. de Lauzun une introduction sur ce sujet.

- « *La vie de notre patrimoine. Regards croisés sur notre responsabilité face à l'argent* ». À partir des placements des marchés financiers, nous aborderons la question éthique des critères de décision, nous évoquerons celle de l'utilisation de nos bâtiments parfois vides, et en filigrane nous renverrons à la doctrine sociale de l'Église au quotidien, à l'argent comme outil social.

Nous sommes donc passés petit à petit d'une question faisant référence à une communauté, « la communauté monastique, comment situer une communauté monastique ? », à une question centrée sur notre agir : « quoi faire avec notre argent ? ».

Toute communauté humaine, ecclésiale ou non, une famille, chrétienne ou non, a aussi des soucis de gestion. En ce sens, l'expression « gérer en bon père de famille » nous renvoie non pas à des règles de gestion, mais à notre sort commun : l'économie fait partie des sphères que nous habitons, nous ne sommes pas dans un monde utopique en l'absence d'une économie. C'est un fait dominant : nous ne pouvons vivre aujourd'hui sans avoir un minimum de revenus et donc, de ce fait, sans appréhender notre façon d'être et notre positionnement dans la sphère économique. Cela nous interroge pour savoir s'il y a quelque chose de spécifique en ce qui nous concerne.

Lorsque nous disons communauté, communauté de vie, est-ce que nous avons fondamentalement une responsabilité particulière, différente, dans le champ économique, par rapport à une entreprise orientée vers le profit comme Total ? à une administration publique qui a des fonds et gère un patrimoine collectif ? à une association à but non lucratif ? Y a-t-il quelque chose de spécifique au fait d'être communauté chrétienne en interaction avec la sphère économique ? Cela fait partie de mon travail de recherche pour un mémoire de maîtrise de théologie morale et pratique : la question de ce que j'appelle « les entreprises d'Église ».

Être une entreprise d'Église, c'est fondamentalement poursuivre un projet économique en vue de quelque chose qui relève de l'Église.

Je vous donne un exemple : un établissement d'enseignement privé qui relève de l'enseignement catholique est une entreprise ; une entreprise qui en plus est membre de l'enseignement catholique. Cela cible sa raison d'être sur l'univers évangélique, l'univers de l'annonce du Royaume. En tant qu'entreprises et enseignement catholique, ces entreprises constituent une branche professionnelle qui emploie plusieurs dizaines de milliers de salariés. Je ne parle pas là des enseignants, ceux-ci étant, lorsque l'établissement est sous contrat, salariés de l'éducation nationale. Mais du personnel qui fait vivre l'établissement, personnel d'entretien, accompagnateurs psychologiques, éducatifs, pastoraux, cadres de gestion des institutions. Tout cela forme une entreprise. Comment gérons-nous ces entreprises ? Notre rattachement, notre annonce, notre appartenance à l'Église par le biais de l'enseignement catholique, nous invite-t-il à avoir un comportement spécifique, qui serait différent dans le cadre de cette entreprise, du fonctionnement des autres entreprises ?

Certains vont même jusqu'à poser des questions très radicales : « Y aurait-il une finance chrétienne ? », au même titre qu'on parle d'une finance islamique. Et cela nous renvoie à une réflexion théologique et anthropologique. On parle de finance islamique dans un contexte où l'on va essayer de discerner localement, en faisant appel au réseau des sages des communautés musulmanes, si telles ou telles pratiques sont conformes aux exigences de la charia. A ma connaissance, nous ne sommes pas organisés de cette façon-là dans l'Église catholique : nous n'avons pas un code et une traduction du permis / défendu à respecter... Cette question : « Y a-t-il une finance chrétienne ? » est à garder en tête.

Il y a des outils, différentes façons d'utiliser les computers pour accéder à un marché. On peut utiliser le computer ! Ce qui importe, c'est le sens de ce qu'on va faire avec le computer. L'économie existe. Elle est un moyen. La question est : « Qu'est-ce que vous faites de ces moyens ? », « Pour quelles finalités utilisez-vous ces moyens ? ». Nous ne sommes pas dans le permis ou le défendu, mais plutôt dans la question du sens.

Même s'il y a bien une question de propriété, dans le cas de communautés nous parlons du sens à donner à l'usage d'un bien (patrimoine ou autres biens) qui n'appartient pas à un individu, mais qui relève d'une communauté, d'un collectif. C'est un bien que les membres de vos communautés ont en commun. C'est donc un commun. Nous ne sommes pas là dans un statut d'individu ayant à traiter de son bien-être personnel ; nous sommes là avec une fonction de gestionnaire d'un patrimoine qui appartient à une collectivité. D'un patrimoine qui n'appartient pas au gestionnaire lui-même. C'est un peu différent d'un certain

nombre de situations où l'on présente l'investisseur comme étant propriétaire des fonds et seul décideur dans leur utilisation. Donc, il y a aussi dans la façon dont les choix sont faits en communauté, une question de sens.

Quel est le rôle du cellérier ou de la cellérière ? Quelle responsabilité lui donne-t-on ? Sur qui ils ou elles peuvent-ils s'appuyer pour prendre conseil et discerner ? Le bien que vous avez à gérer n'est pas un bien personnel : c'est un bien collectif, c'est un commun. De même pour moi : en tant que père de famille, je suis appelé à gérer un patrimoine pour ma famille. Se pose donc la question de discerner le sens du geste que je vais poser ; il s'agit de m'assurer que ce geste ait bien une utilité sociale. Utilité sociale : c'est-à-dire qu'il réponde aux besoins, aux attentes, de la collectivité qui m'a donné cette charge de gérer ses fonds.

Il y a vraiment une question d'organisation et d'accompagnement en communauté sur ces questions-là. Je n'ai pas visité beaucoup de communautés. Mais j'ai visité de nombreux établissements de l'enseignement catholique et j'ai constaté une très, très grande solitude des personnes en situation de responsabilité de gestion. On a plein de temps pour parler de projets pédagogiques, de programmes de pastorale... mais quand il s'agit de serrer les boulons pour s'assurer qu'on a les budgets, le programme de l'ascenseur pour le handicap... le directeur de l'établissement et le président de l'association de gestion se retrouvent très souvent en binôme, tous seuls, à devoir régler les problèmes. Est-ce que dans nos communautés les cellériers et cellérières, face aux accumulations de contraintes et de normes, ne seraient pas dans des situations un peu similaires à celles des gestionnaires de l'enseignement catholique ?... La gestion des actifs, c'est une tâche collective, dès lors que le bien qu'on a à gérer est un bien collectif. Et il me semble important, dans une association comme Monastic, que l'on puisse, par petites touches, échanger sur ces questions-là.

Nous ne sommes donc pas appelés à nous interroger sur les critères éthiques d'un comportement individuel de gestionnaire, mais sur des critères qu'il conviendrait de mobiliser pour définir l'usage souhaitable d'un bien dont les bénéficiaires restent orientés vers le bien-être d'une collectivité. Il y a là une question qui met en jeu la relation au collectif. Ce qui nous conduit à évoquer l'investissement socialement responsable pour mieux la mettre en perspective.

Vous avez des disponibilités et vous pensez que vous n'avez pas besoin de ces fonds avant 25 ou 30 ans. Vous voulez investir dans un portefeuille d'actions. Une campagne de communication se développe, dans le journal *La Croix*, à l'occasion de la COP 21, disant qu'il faut désinvestir du secteur des énergies fossiles : il ne faut plus financer les pétroliers, les charbonniers, les gaziers, parce que c'est ça fondamentalement qui génère de l'énergie émettrice de CO₂ et donc destructrice de la planète. Comment se positionner face à ce message-là ? Est-ce aujourd'hui le cellérier ou la cellérière qui va prendre la décision de désinvestir des titres Total qu'il pourrait y avoir dans le portefeuille d'actions que son banquier lui a fait constituer ? Quels sont les processus que nous mettons en place pour décider de l'usage souhaitable de notre argent ? C'est un sujet très concret. Quels sont les critères que nous pouvons mobiliser ? Est-ce que nous sommes équipés pour définir ces critères ? À qui pouvons-nous nous adresser pour les percevoir ?

Et dans le cas de cette campagne pour le désinvestissement des énergies fossiles, les prises de position étaient très particulières, très spécifiques, contrastées. En ce qui concerne l'association dont je fais partie, « Éthique et Investissement », nous avons décidé de ne pas soutenir cette démarche-là, de ne pas demander un désinvestissement systématique de ces producteurs d'énergie fossile ; mais de ne le faire qu'après être entré en dialogue avec les managements des entreprises dans lesquelles le fond dont l'association s'occupe était investi.

Il y a là un deuxième questionnement à prendre en compte. Nous avons posé tout d'abord la question de la solitude du gestionnaire face à ses donneurs d'ordre, qui l'ont mandaté pour « bien gérer ». Il y a aussi à questionner la relation entre gestionnaire et

bénéficiaire de son apport de fonds. La question de la solidarité évoquée par Pierre de Lauzun dans la prise de participation dans une entreprise : je suis solidaire jusqu'à quel point ? Est-ce que je me contente de l'anonymat complet ? Je mets des fonds dans un produit de placement ; je laisse mon banquier gérer tout ; il me certifie que tout va bien ; je lui fais confiance ; il me donne des dividendes ; quand j'ai besoin de vendre il vend ce qu'il faut vendre ; et je ferme la porte : il n'y a rien à voir.

Il nous arrive de nous poser cette question : puis-je me contenter de laisser à d'autres la responsabilité des conséquences de mes placements ? Je confie mes fonds à mon banquier qui va les investir dans un fond de placement qui va suivre le CAC 40. Or pour suivre le CAC 40 il faut avoir en portefeuille du Total, du Engie, de l'EDF, des banques qui financent des mines de charbon ou des centrales à charbon... Quel lien est-ce que je fais entre ma sensibilité aux questions environnementales et les conséquences de la gestion de mes fonds par des gestionnaires qui, eux, ont d'autres points de vue sur l'état des marchés ? Où s'arrête ma responsabilité ? Quand je pense à Fr Joël au Bec-Hellouin, a-t-il vraiment le temps de s'occuper de ces questions-là ?

Nous percevons là les difficultés liées au collectif, à la gestion d'un commun: elles ressortent tout de suite lorsqu'on est dans cette tension entre question pratique à clarifier - « quels sont les mandats que me donne ma communauté ? » - et questionnement éthique que potentiellement je suis appelé à développer pour savoir si ce que je fais porte sens. De quoi sommes-nous responsables ? En tant que personne mandatée par notre communauté, comment sommes-nous organisés pour discerner les choix à faire parmi les possibles ? Cela nous invite à une réflexion sur notre responsabilité.

Revenons brièvement sur l'expérience très concrète et pratique de ma première intervention publique devant CCFD-Terre Solidaire, en 2009. Je me suis fait interpellé très vivement par des participants sur le rôle de Total en Birmanie. Quelle était mon implication personnelle dans les choix d'investissements de la société Total en Birmanie ? Responsabilité imputable directe : zéro. Mais pourtant, aux yeux de mes interlocuteurs, j'étais responsable. L'appartenance au collectif nous crée responsables. J'ai trouvé des mots pour traduire cela, dans la thèse d'un théologien laïc, Mathias Nebel, qui a été mon accompagnateur pour ma licence de théologie à la Catho. Son livre s'appelle *La catégorie morale de péché structurel* (Cogitatio Fidei, Seuil, 2006) : un livre passionnant !

Il relève deux dimensions dans les situations de péchés : le péché imputable à la personne, mais surtout une dimension que nous tendons à occulter qui est le péché du peuple, celui que nous héritons de nos pères du fait de notre simple appartenance au peuple. Dans l'Ancien Testament, ce peuple est en situation d'alliance, et il rompt cette alliance ; le simple fait d'appartenir au peuple dont les pères ont rompu l'alliance avec le Seigneur nous met également en situation de rupture. L'expérience du péché du peuple est le fait d'une collectivité, certes, à travers ses acteurs institutionnels : avec le roi, les prêtres, les juifs, les pères... Les acteurs sont multiples ; mais ce sont les personnes qui sont mandatées par le peuple qui provoquent la rupture de l'alliance et nous mettent dans cette situation d'être solidaires de cette rupture de l'alliance.

Notre péché personnel est donc dû aussi à notre propre actualisation du péché de nos pères. Ne pas prendre ses distances par rapport aux situations de rupture d'alliance, c'est accepter de continuer à vivre aujourd'hui dans la rupture de l'alliance induite par nos pères. Tous les acteurs qui interviennent dans cette situation – les pères et leurs descendants – apparaissent comme unifiés dans une action commune. On s'en rend compte par un jugement a posteriori, qui constate que la situation de rupture d'alliance se poursuit. Ces situations ne relèvent pas de l'imputation individuelle : l'alliance impliquant le peuple c'est le peuple qui est coupable de sa rupture. Mais étant membre du peuple, j'en suis responsable également.

Quand nous avons ensuite à réfléchir à l'économie, au monde économique comme système, comme structure mise en place par nos pères, et que nous voyons le monde économique produire des situations douloureuses pour nos frères et sœurs en humanité - voire faire mourir des hommes et des femmes par négligence - nous nous découvrons parties prenantes de ce système. Et nous portons la responsabilité du système parce que, quelque part, nous en sommes bénéficiaires. Nous sommes solidaires de ces structures mises en place par nos pères : il n'y a pas moyen de s'en éloigner. Je ne crois pas à une possible révolution de l'extérieur. Simplement, nous sommes plongés dans un univers ; et nous avons à assumer notre part de responsabilité des dysfonctionnements de cet univers ; parce que nous sommes solidaires de cet univers.

Se pose la question des gestes que nous posons, par analogie – je quitte l'Ancien Testament et reviens au temps présent. La crise écologique ne peut pas nous être directement imputable : ce n'est pas quelques grammes de CO₂ éventuellement dépensés pour un transport en voiture pour venir ce matin qui sont cause ; donc la crise elle-même, dans son ampleur, ne nous est pas imputable à titre personnel ou communautaire. Mais le seul fait que nous fassions nôtres les pratiques de nos pères et que nous acceptions de bénéficier d'un système économique qui ne respecte pas la nature, l'environnement, et qui prélève des ressources de notre planète plus qu'il n'est possible, nous rend responsables collectivement de la crise écologique.

C'est là qu'est aujourd'hui tout l'enjeu de l'après COP 21. Il y a un obstacle entre la volonté politique d'adresser le sujet et la capacité de mobiliser les énergies pour traiter réellement le problème : l'impression que l'individu, l'individualité, qui est fondamentalement le référentiel de notre culture occidentale, ne peut se voir imputer la responsabilité du système. Il nous manque ce lien, ce sentiment d'appartenance au collectif, que nous avons détruit petit à petit en polarisant notre sens de l'économie, notre sens de la vie, autour de la réussite de l'individualité. Même en langage écologique on parle d'environnement : environnement veut dire qu'on met quelqu'un au milieu et qu'on regarde ce qu'il y a autour de lui. Quand on parle d'environnement, on est dans une représentation individualiste du fonctionnement du monde. Je suis environné, (entouré, encerclé ?) par ce qui n'est pas moi : je ne suis pas dans une dynamique où je me reçois de ce qui n'est pas moi. Si j'accepte d'entrer dans cette dynamique de me recevoir de ce qui n'est pas moi, j'accepte de recevoir l'héritage de mes pères. Et à ce moment-là, j'accepte de porter un regard critique sur cet héritage. C'est là la rupture que nous avons à faire : permettre ce passage à la prise de conscience de ce que, moi, je suis héritier ; et donc que je suis coresponsable, cocréateur du monde dans lequel nous allons vivre ainsi que les générations à venir.

Vous allez me dire que c'est bien loin de l'économie. Mais pas tant que cela. Revenons à la question que l'on se pose quand on a à décider de placements financiers : comment sélectionner les titres dans lesquels investir ? La sélection des titres nous conduit à évoquer les méthodes de l'investissement socialement responsable (ISR) en titres et en actions. M. de Lauzun l'a signalé : on peut commencer par dire : « Je n'investis pas ». Donc on n'investit pas dans les armes, dans la pornographie, dans le tabac, dans l'énergie fossile... On peut ainsi exclure des secteurs entiers de son portefeuille d'investissements. Mais pour les secteurs d'activité dans lesquels on se propose d'investir, un deuxième axe de questionnement est ensuite nécessaire : une éthique d'investissement. « J'investis tout en étant conscient de ma responsabilité de partenaire de la société dans laquelle j'investis ». Je ne me contente pas de déléguer à un gestionnaire le choix des sociétés à retenir pour mes placements : je questionne l'éthique des sociétés à retenir dans mon portefeuille de placements.

Tout un business s'est ainsi développé peu à peu dans le monde financier pour proposer des produits labellisés « investissements socialement responsables ». On va vous proposer des produits ISR en vous disant : « L'étude a déjà été faite pour vous, vous n'avez

plus qu'à choisir ce produit-là, il est bon ». On peut cependant se poser la question : « Il est bon... mais selon quels critères ? ».

Schématiquement, les fonds ISR qui sont proposés, relèvent de deux types d'approches. Il a tout d'abord ceux qui cherchent à sélectionner « Les meilleurs de la classe ». A priori on n'exclut aucun secteur d'activité autre que ceux qui sont absolument inacceptables (certaines activités pharmaceutiques, certaines activités de production d'armement...); et dans chaque secteur retenu on tente de ne retenir que les entreprises les meilleures du secteur, au regard des critères de sélection retenus. Ou, si je prends une vision négative, les entreprises les moins pires. On élimine ainsi les moins disant en matière de responsabilité sociale et environnementale. Et les entreprises que l'on garde, celles qui sortent du lot, sont considérées comme les plus pertinentes en matière d'investissements socialement responsables dans leur secteur d'activité. Mais peut-on faire confiance à la communication des entreprises pour effectuer un tel tri ? J'y reviendrai.

Et puis vous avez une autre approche : celle du choix spécifique de sociétés après étude sectorielle des titres, un par un ; là, vous avez un choix fait par les gestionnaires de fonds suivant tout une série de critères : les critères environnementaux, sociétaux, de gouvernance. Ce qui donne une garantie de sérieux quant à la façon dont l'entreprise dans laquelle on investit aborde son management. Dans le domaine des placements on rencontre donc ces deux termes : ISR (Investissement socialement responsable), et critère ESG (critères environnementaux, sociétaux et de gouvernance). Tous deux renvoient à un troisième terme technique : la RSE (responsabilité sociale ou sociétale de l'entreprise).

« Best in class » : ce sont les moins pires d'après la communication des entreprises. Choix délibéré de telle ou telle entreprise : cela suppose un travail d'analyse et généralement de mise en dialogue avec un certain nombre de correspondants des entreprises pour avoir un jugement pertinent titre par titre. L'association « Éthique et investissement » est impliquée dans cette deuxième catégorie. « Éthique et investissement » est une association loi 1901 qui intervient dans un fonds d'investissements géré par une banque. Ses membres ne sont pas des banquiers ; mais ils sont partie prenante du comité qui sélectionne les titres dans lesquels les fonds vont être investis. La banque qui gère ce fonds d'investissement a également des partenariats avec d'autres institutions comme le CCFD Terre Solidaire, qui a également fait le choix d'être impliqué dans la sélection des titres dans lesquels investir.

Se met ainsi en place la question de notre responsabilité, de notre approche de l'investissement socialement responsable. Un panel de solutions simples : exclure ou pas ; prendre un fonds tout digéré, qui va nous être présenté comme socialement responsable... Mais là on a quand même une réflexion à mener : quelle est la méthode de gestion de ce fonds ? Ce qui nous renvoie toujours à la question : est-ce que j'en ai la compétence, le temps ? Comment établir les critères de sélection ? C'est là qu'il y a besoin d'un travail plus collectif de discernement : il est nécessaire d'échanger des informations sur la manière dont tout cela fonctionne. C'est même devenu une nécessité pour les pouvoirs publics qui s'efforcent aujourd'hui de labelliser des fonds d'investissements socialement responsables, pour mettre en avant ceux qui sont sérieux. Et des agences de notation extra financière des entreprises – comme Vigeo que dirige une ancienne responsable de la CFDT, Nicole Notat – qui émettent des jugements sur la performance des entreprises, non pas en termes financiers, mais en termes de responsabilité sociale et environnementale. Tout un système d'évaluation est en train de se mettre en place dans ce qu'on appelle la société civile, pour juger de la performance des entreprises, sur des critères qui ne sont pas simplement la rentabilité.

Nous sommes, en fait, dans un monde où – ce que M. de Lauzun évoquait – le poids du collectif sur le comportement des acteurs commence à porter son fruit. Quand sœur Nicole Reille, en 1983, a lancé « Éthique et Investissement », cela n'existait pas du tout. 30 ans après, on se trouve avec des directions développement durable dans les entreprises ; des

obligations légales pour les entreprises en France de produire un rapport RSE (responsabilité sociale et environnementale de l'entreprise) ; des agences qui évaluent si la communication de l'entreprise sur ces sujets-là est simplement de l'habillage ou s'il y a réellement une démarche positive derrière... Dans ce champ de l'investissement responsable, une courbe d'apprentissage, une dynamique s'est mise en route pour aller vers une généralisation de ces préoccupations. Au point que certains groupes bancaires ont des structures complètement dédiées aujourd'hui à la production de fonds d'investissement 100 % socialement responsables – Mirova par exemple, filiale de Natixis, du groupe bancaire BPCE – et en font un business. Ce n'est pas parce que c'est économique que c'est « péché » ! ça peut même être un business vertueux.

Nous avons à mettre en œuvre notre responsabilité pour inscrire nos investissements en rupture avec le quotidien hérité de nos pères. Effectivement, quand j'ai commencé à me préoccuper de tout cela, on m'avait dit : « Tu prends des SICAV, un PEA, etc... et tu confies la gestion à ton banquier ». Comme je travaillais en Suisse, en tout bien tout honneur, j'avais un compte en Suisse !... puisque j'étais résident suisse... Mais c'était avec des banques qui, aujourd'hui, sont poursuivies pour transfert de valises entre la France et la Suisse. Cela vous pose aussi la question de l'institution bancaire avec laquelle vous travaillez. Qu'est-ce qu'on fait de ces liens ? Quand vous ce genre de choses vous arrive, une question de conscience se pose. S'ils offrent ce genre de service illégal aux gens qui sont fortunés, est-ce que je peux faire confiance à leur communication quand ils disent d'un fonds de placement qu'ils me proposent qu'il est éthique ?

On a la possibilité de voter avec ses pieds. C'est à dire changer ses comptes en banque de place. J'ai fait pas mal de déménagements dans ma vie et changer son infrastructure bancaire, financière... de place en place... c'est très compliqué. Si en plus vous avez des structures juridiques un peu compliquées pour le patrimoine mobilier, immobilier, pour l'atelier, pour le magasin et les différentes activités de votre monastère, c'est un peu compliqué de déménager tout. Cela vaut donc la peine, dès le départ, de réfléchir collectivement aux critères à mobiliser pour nos choix d'organisation en matière de gestion et d'investissements.

La doctrine sociale de l'Église au quotidien, quels sont les critères qu'elle nous propose ? Je voudrais m'interroger à partir de la formulation du thème initialement proposé pour aujourd'hui : mettre en place une gestion respectueuse de l'éthique et du droit canon. Pour le droit canon, comme nous l'avons vu, nous avons du retard... Mais cette référence au droit canon m'intéresse. Parce que ce qu'elle pourrait nous conduire à exprimer notre questionnement en termes de « permis » et de « défendu ». Y a-t-il un permis et un défendu en matière économique ? Oui. Il y a la loi. Et le minimum qu'on attend de chaque acteur économique est de respecter à 100 % la loi. Est-ce suffisant ? Non. On se rend bien compte que ça ne permet pas de traiter toutes les situations. D'ailleurs les traditions juridiques ne sont pas toutes semblables aux nôtres : les traditions anglo-saxonnes par exemple, me semblent donner beaucoup plus de place à la jurisprudence. Quand on passe du permis-défendu au champ social défini par la loi et sa jurisprudence, comment se présente la question de l'éthique ?

Sommes-nous appelés à être « respectueux de l'éthique » ? En posant ce genre de question, est-ce que nous ne suggérerions pas que l'éthique devrait être, elle aussi, un code de conduite ? L'économique nous place face à l'inconnu, que faire face à l'inconnu ? Que faire face au trading algorithmique à haute fréquence ? Je n'ai pas de code de conduite tout fait à appliquer. Je n'ai pas de verset à traduire en acte. Je traite les questions posées selon les situations rencontrées. Donc à quelle source me référer pour décider ? Je crois que Pierre de Lauzun nous a ouvert la voie sur cette question en nous disant que ce qui est pertinent est dans la relation à l'Évangile ; dans le lien fait entre l'économique et l'annonce du Royaume ; quand l'acte économique est porteur de sens et utilisé en tant que tel. La première question à

prendre en compte dans notre démarche éthique est donc : « Est-ce que le geste posé prend sens ? ».

Ces deux dernières années, j'ai eu la chance d'accompagner des groupes d'étudiants rentrant à l'ESSEC en 1^{re} année. Ces étudiants ont fait leur classe préparatoire, ont passé un très bon été parce qu'ils ont été reçus au concours, et les voilà appelés à rejoindre l'élite de la nation dans l'une des meilleures grandes écoles françaises. Lors de leur séminaire d'entrée en matière, avec l'association « L'entreprise, une bonne nouvelle » que nous avons créée avec Cécile Renoir, nous leur avons proposé, 2 années de suite, de travailler sur le lien entre l'entreprise et le climat. Ce qui m'a frappé en faisant travailler ces étudiants-là sur ces systèmes-là, à partir de la communication institutionnelle sur internet des groupes français cotés en bourse, c'est de voir que leur critère d'évaluation était fondamentalement un critère de cohérence. Est-ce que les entreprises disent ce qu'elles font et font ce qu'elles disent ?

Le scandale Volkswagen a éclaté pendant la première session... Vous pouvez imaginer la créativité de jeunes adultes, garçons et filles, qui se mettent à brocarder Volkswagen : leur message s'est appuyé sur l'image du sigle Volkswagen qui devient tout noir, goudronné et qui fond... alors que le message institutionnel de Volkswagen jusqu'alors était : « Nous sommes pour l'environnement, nous sommes propres, nous sommes les meilleurs, 'Das Auto', etc... ». Avec une exigence de cohérence forte entre les actes posés et le discours, ceci dans un champ qui, a priori, n'a rien à voir avec l'annonce du Royaume.

La question, pour nous, est donc : « comment entendons-nous cette exigence de cohérence ? » entre les actes posés, le sens associé à ces actes, et la signification qu'on va leur donner. En quoi nos actes de gestion pointent-ils vers l'avènement du Royaume ? En quoi notre éthique est-elle théologique ? En quoi notre éthique est-elle discours sur Dieu de par la signification qu'on peut accorder aux gestes que je pose ?

Notre éthique ne relève pas du permis et du défendu, du code de conduite, mais de l'annonce du Royaume. Notre éthique économique est appelée à être théologique, signe du Royaume parmi les hommes – je fais ici référence au rapport Coffy : « Eglise, signe de salut parmi les hommes ». Nous avons à élaborer un discours sur Dieu, sur notre Père, par nos actes. Vous le savez : être communauté monastique, c'est aussi être appelés à être signe parmi les hommes. Il n'y a pas les affaires de la boutique d'un côté et les affaires de la communauté, de l'autre ; ou la gestion d'un côté, la communauté monastique de l'autre. C'est la même vocation. De même que dans une famille, une *ecclesiola* familiale, il n'y a pas d'un côté les affaires matérielles et de l'autre côté le bien-être de la famille : c'est une même vocation.

En plus, nous sommes exactement comme dans le monde économique. On y fait la différence entre la *hard law* – la loi codifiée qui doit être un minimum respectée – et la *soft law* : des us et coutumes que les acteurs économiques mettent en place par dialogue entre professionnels. Des professionnels qui se disent que c'est plutôt de cette manière qu'il faudrait procéder ; que si, un jour, par malheur, un régulateur voulait faire quelque chose, il vaudrait mieux qu'on ait anticipé en définissant dans quel cadre opérer ; et qu'il serait souhaitable que ce soit leur proposition de fonctionnement qui soit retenue comme cadre, plutôt que quelque chose qui sorte du chapeau, risquant d'être complètement déconnecté des pratiques. Dans la pratique économique, existe donc aussi cette tendance à s'organiser pour suggérer un cadre de référence dans lequel évaluer la pertinence des gestes posés. Ce qui est tout à fait pertinent puisque le régulateur sait qu'il est toujours en retard par rapport aux praticiens. C'est pourquoi il est de l'intérêt même du régulateur d'être en dialogue avec les praticiens qui vont pouvoir se saisir de sujets techniques non encore appréhendés par les réglementations, pour aller plus loin.

C'est la même chose pour nos pratiques économiques en communautés ecclésiales : nous avons à nous saisir de ces sujets-là pour voir où nous allons. La doctrine sociale de

l'Église, la pensée sociale de l'Église, c'est – comme le disent les anglais – *Work in progress*. Nous suivons cette pensée au quotidien ; nous l'élaborons collectivement en Église ; nous avons à continuer à l'écrire. C'est par nos pratiques en tant qu'entreprises d'Église que nous pouvons peser sur la définition du souhaitable dans le comportement d'une équipe, qui soit signe du Royaume parmi les hommes.

Certes, ce qu'on appelle la doctrine sociale de l'Église renvoie à un corpus de textes, mais, pour moi, c'est surtout une pensée qui se déploie. Elle renvoie à un processus d'apprentissage collectif : là je suis fier de l'héritage de mes pères. J'appartiens à un peuple avec toute une pensée, une tradition ; un processus d'apprentissage qui est à la recherche d'un style – référence à l'ouvrage *Le christianisme comme style* de Christoph Theobald – ou d'une esthétique – cela renvoie plutôt à Balthasar. Recherche d'un style, d'une esthétique ; recherche de ce qui peut être la signature de la venue du Royaume parmi les hommes.

J'emploie le mot « signature » à dessein parce qu'on emploie ce mot dans le marketing pour les entreprises. On parle de la signature d'une entreprise. De quoi parle-t-on ? Une entreprise est de plus en plus invitée à définir sa mission. Voici la mission de mon entreprise, sa marque, son logo ; et une signature, quelque chose qui résume ce qu'elle est. Nous, notre signature, c'est le kérygme. En tant qu'entreprise d'Église, notre signature est l'annonce du Royaume. Comment est-ce que nous, nous en rendons compte ? Comment est-ce que la marque « Monastic » – qui va évoluer – est signe du Royaume ? Être appelés à être entreprise d'Église, c'est être appelés à prendre notre part de l'avènement du Royaume. Nous sommes donc responsables d'être signe de salut parmi les hommes : ce devrait être la signature de nos actes, y compris dans les interactions avec la sphère économique.

Quels critères mettre en œuvre dans nos choix ?

Je pense que nous avons fondamentalement à retourner à la méditation et à la réception de la Genèse qui nous présente l'homme comme une personne à qui une parole est adressée par le Créateur. Je retiendrai deux paroles de la Genèse qui se suivent très rapidement en Genèse 3 et 4. La première parole est du Créateur à Adam : « Où es-tu ? ». Question surprenante. Ce Dieu Créateur que nous imaginons omnipotent, tout puissant, il ne saurait pas où est Adam ? Même surprise dans la deuxième question posée un peu plus tard dans le chapitre 4 à Caïn : « Où est ton frère ? ». Comment, il ne le saurait pas ? Mais si, il le sait, il le dit juste après : la terre a avalé le sang de ton frère. Ces deux paroles adressées à l'homme traduisent bien le nœud du débat pour nous, en tant que chrétiens, en tant que communauté chrétienne. Nous sommes très souvent préoccupés par cette première interpellation « Où es-tu ? », dans un sens vertical : comment se situer par rapport au Père et à la création ? Et moins par la deuxième dimension, plus horizontale : « Où est ton frère ? » – « Suis-je responsable de mon frère ? » répond Caïn. La réponse est : « Oui ». Ces deux dimensions nous sont proposées dans notre démarche de chrétien. Nous avons à tenir les deux. Et à prendre au sérieux un certain nombre de choses qui nous sont proposées.

Nous connaissons bien *Laudato si'* – que beaucoup d'entre nous ont travaillé – et les propos du pape François interpellant le fonctionnement de l'économie. Mais il m'a semblé important de relire un autre texte, qu'il a prononcé en juillet 2015, pour un rassemblement des mouvements populaires à Santa Cruz de la Sierra. Je vous en lis un passage dont les interpellations nous rappellent qu'il y a certes notre dimension de fils par rapport au Père, mais aussi dans cette dimension de fils, celle de frères et membres d'un peuple :

« Le temps, frères et sœurs, il me semble que le temps soit sur le point de s'épuiser ; nous quereller entre nous ne nous a pas suffi, et nous, nous nous acharnons contre notre maison. Aujourd'hui, la communauté scientifique accepte ce que depuis longtemps de simples gens dénonçaient déjà : on est en train de causer des dommages peut-être irréversibles à l'écosystème. On est en train de châtier la terre, les peuples et les personnes de façon presque sauvage. Il y a tant de douleur, tant de morts et de

destructions, on sent l'odeur de ce que Basile de Césarée appelait « le fumier du diable » : le désir sans retenue de l'argent qui commande. Le service du bien commun est relégué à l'arrière-plan. Quand le capital est érigé en idole et commande toutes les options des actes humains, quand l'avidité pour l'argent oriente tout le système socio-économique, cela ruine la société, condamne l'homme, le transforme en esclave, détruit la fraternité entre les hommes, oppose les peuples les uns aux autres, et, comme nous le voyons, met en danger notre maison commune. »

Voyez : une interpellation forte. Je vous parlais de cette découverte de la rupture d'alliance dans une posture eschatologique de jugement. Je reçois l'interpellation de François comme étant de cet ordre-là. Regardons où nous en sommes. Que fait-on alors ? Le pape François poursuit :

« Que puis-je faire, moi, chiffonnier, comptable, ramasseur d'ordures, agent de recyclage face à tant de problèmes, si je gagne à peine assez pour manger. Que puis-je faire, moi, artisan, vendeur ambulancier, transporteur, travailleur exclu, si je n'ai même pas les droits des travailleurs ? Que puis-je faire, moi, paysanne, indigène, pêcheur qui peut à peine résister à l'asservissement des grandes corporations ? Que puis-je faire, moi, depuis mon bidonville, depuis ma cabane, depuis mon village, depuis ma ferme, quand je suis quotidiennement discriminé et marginalisé ? Que peut faire cet étudiant, ce jeune, ce militant, ce missionnaire, qui parcourt les banlieues et les environs, le cœur plein de rêves et sans presque aucune solution pour vos problèmes ?

Beaucoup ! Ils peuvent faire beaucoup ! Vous, les plus humbles, les exploités, les pauvres, les exclus, vous pouvez et faites beaucoup. J'ose vous dire que l'avenir de l'humanité est, dans une grande mesure, entre vos mains, dans votre capacité de vous organiser et de promouvoir des alternatives créatives dans la recherche quotidienne des trois « T » : Travail, Toit, Terre, et aussi dans votre participation, en tant que protagonistes, au grand processus de changements, nationaux, régionaux et mondiaux. Ne vous sous-estimez pas ! »

Je crois que ce message est adressé à chacun de nous, aujourd'hui, là où nous sommes ; dans nos situations de responsabilités nous appelant à faire advenir, par nos actes de gestion, des signes, annonces du Royaume pour nos frères et sœurs en humanité aujourd'hui...

Frère Benoît – Grand merci à nos deux présentateurs !

Vous êtes invités à la prochaine

Assemblée Générale Ordinaire

De l'Association « Monastic »

Qui se tiendra le mercredi 7 FÉVRIER 2018

chez les Lazaristes, rue de Sèvres.

Nous espérons vous y accueillir très nombreux.

Toutes informations et documents utiles

vous parviendront en temps opportun.